

BULLETIN DES ARMÉES

DE LA RÉPUBLIQUE

B.D.I.C.

RÉSERVÉ A LA ZONE DES ARMÉES

LA CROIX DE GUERRE

Dans le dernier conseil des ministres, M. Millerand a fait adopter le modèle de la Croix de Guerre, instituée par la loi du 8 avril, et qui sera distribuée prochainement aux héros cités pour actions d'éclat.

Le modèle de la croix de guerre votée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat pour récompenser les nombreuses actions d'éclat individuelles reconnues par les citations à l'ordre du régiment, de la brigade, de la division, du corps d'armée et enfin de l'armée, a été arrêté par le Gouvernement, sur la proposition du ministre de la guerre, dans le conseil des ministres de jeudi dernier.

On se souvient que la proposition sur la création d'un insigne nouveau destiné à commémorer les actions d'éclat a été discutée par la Chambre au mois de février, puis par le Sénat au mois de mars. Il fut décidé que le bénéfice du projet serait étendu aux armées de mer, aux troupes qui participent, outre-mer, à des opérations de guerre comme celles qui se poursuivent, actuellement, au Cameroun, aux corps expéditionnaires hors de la métropole et de ses colonies.

Un décret publié au *Journal officiel* du 24 avril précise les conditions d'attribution de la croix de guerre et en décrit le modèle.

« La croix de guerre est conférée de plein droit aux militaires des armées de terre et de mer, Français ou étrangers, qui auront obtenu, pour faits de guerre, pendant la durée de la guerre contre l'Allemagne et ses alliés, une citation à l'ordre d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade, d'un régiment, ou d'une unité correspondante.

« La croix de guerre est également conférée de plein droit aux civils et aux membres des divers personnels militarisés qui auront été l'objet d'une des citations énumérées ci-dessus.

« La croix de guerre est conférée, de plein droit, en même temps que la Légion d'honneur ou la médaille militaire, aux militaires ou civils non cités à l'ordre, dont la décoration aura été accompagnée, au *Journal officiel*, de motifs équivalant à une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat. »

La loi, dont la discussion avait montré, comme le disait M. Millerand à la tribune, que « le Parlement et la France entière se

sont unis dans un même sentiment de reconnaissance et d'enthousiasme pour notre armée », fut promulguée le 8 avril.

Le modèle adopté est très beau, avec son ruban chatoyant, chargé d'une palme ou d'une étoile, et sa croix légère.

La croix de guerre est en bronze florentin du module de 37 millimètres, à quatre branches, avec, entre les branches, deux épées croisées.

Le centre représente à l'avers une tête de République au bonnet phrygien, orné d'une couronne de lauriers, avec, en exergue : « République française ». Il porte au revers l'inscription « 1914-1915 ».

La croix de guerre est suspendue à un ruban vert avec liséré rouge à chaque bord et comptant cinq bandes rouges de 1 millimètre 5. C'est le ruban de la médaille de Sainte-Hélène.

Elle se porte sur le côté gauche de la poitrine, immédiatement après la Légion d'honneur ou la médaille militaire.

Les insignes distinctifs des diverses citations sont les suivants :

1^o Pour citation à l'ordre de la brigade, du régiment ou unité assimilée, une étoile en bronze ;

2^o Pour citation à l'ordre de la division, une étoile en argent ;

3^o Pour citation à l'ordre du corps d'armée, une étoile en vermeil ;

4^o Pour citation à l'ordre de l'armée, une palme représentant une branche de laurier en bronze.

Plusieurs citations obtenues pour des faits différents se distingueront par autant d'étoiles correspondant à leurs degrés ou de palmes.

Beaucoup, hélas ! de ces vaillants cités à l'ordre du jour sont tombés au champ d'honneur. Mais la croix qu'ils avaient payée de leur sang sera remise à leurs familles à titre de souvenir et dans l'ordre suivant : le fils ainé ou la fille ainée, le père, la mère, le plus âgé des frères ou, à défaut d'un frère, la plus âgée des sœurs, et ainsi de suite dans l'ordre successoral. Ces familles conserveront avec orgueil ce glorieux souvenir des héros qu'elles ont donnés à la patrie.



LE MODÈLE ADOPTÉ

Un nouveau succès

Extrait d'une lettre d'un officier d'état-major envoyé en mission au bois d'Ailly.

Il est célèbre maintenant dans tout le corps d'armée. On en parle dans les gourbis des bois, et les popotes des états-majors. Et ceux qui ont été de l'attaque disent volontiers : « Après la guerre, il faudra nous en donner à chacun un petit morceau ». Ils le mériteraient bien, car jamais aucun coin de terre ne fut enlevé d'autant haute lutte, jamais terre française ne reçut autant de mitraille.

Ce fut le bois d'Ailly; aujourd'hui c'est un désert, un champ rocailloux où pointent quelques troncs blessés, fauchés par les obus. Seul un grand hêtre dresse encore sur le ciel une silhouette tourmentée et douloreuse.

C'est un paysage sinistre qui hante l'imagination, une illustration de Gustave Doré pour l'enfer du Dante. Et cette impression d'horreur s'accroît lorsque, jetant un regard par dessus la tranchée, on découvre que le relief accidenté de ce terrain grisâtre est fait d'armes et de cadavres, de chevaux de frise déchiquetés, de lambeaux d'équipements, de débris de fascines. C'est un cimetière et un arsenal, écrasé, éventré par les explosifs, retourné par le soc de quelque gigantesque charrue. Pas un coin n'est resté indemne.

Deux artilleries, la nôtre et la leur, se sont acharnées sur cette corne du bois. Ce que fut notre bombardement, on peut le lire sur un papier froissé. C'est une lettre écrite par un soldat bavarois. Il avait échappé par miracle, il se réjouissait d'avoir été envoyé au repos; mais sa compagnie alertée fut renvoyée dans la fournaise, avant qu'il eût pu expédier sa lettre.

... A 7 heures, les Français commencèrent un bombardement d'artillerie terrible, principalement avec de l'artillerie lourde et des bombes aussi grosses que des pains de sucre qui tombaient directement dans les tranchées du 4^e régiment et tout près de la 12^e compagnie de notre régiment, que nous avions renforcée. Quand ce bombardement terrible eut tonné pendant environ une heure, il se produisit une énorme explosion; les Français avaient chargé un fourneau souterrain. Notre tranchée sauta en l'air (ce qui nous fit perdre 30 hommes), volant à la hauteur d'une maison; les pierres les plus grosses étaient lancées en l'air et, en retombant, tuaient et enfouissaient tout. Le bombardement augmentait d'intensité; des obus, des shrapnells explosaient en l'air, lançant des centaines de balles dans les tranchées, et à cela s'ajoutait un feu indescriptible d'infanterie et de mitrailleuses.

J'ai déjà pris part à bien des combats, mais cette bataille, qui a duré près de cinq jours, laisse bien loin derrière elle tout ce que j'ai vu jusqu'à présent.

Avec cela il pleuvait sans discontinuer, le ciel était lourdement chargé, on ne voyait plus rien, tant les explosions faisaient de fumée.

L'œuvre de destruction des canons fran-

gais fut achevée par l'artillerie allemande. Quand nos troupes se furent installées dans les tranchées conquises, l'adversaire ouvrit un feu d'enfer et contre-attaqua avec violence. Cela dura des jours et des nuits. Mais aucun de nos poilus ne bronche et, après avoir fait massacrer six compagnies, les Boches abandonnèrent la partie.

Leurs canons ne se sont pas encore tus ; mais, comme me l'explique un Bourguignon barbu : « On est revenu à la ration normale ». — « Ça crapouillote bien de temps en temps, confirme un autre, mais c'est plus cela ». Et comme notre conversation est rythmée par le fracas d'une explosion, il ajoute : « C'est rien, c'est le 77 de la Tête-à-Vache. »

« La Tête-à-Vache », c'est un coin de la ligne ennemie qui forme, maintenant que nous avons pris la corne du bois d'Ailly, un saillant très prononcé. Tout le monde la connaît bien dans les tranchées et au passage dans les boyaux ils nous conseillent : « Baissez-vous ! ou passez vite... De la Tête-à-Vache on peut vous voir... »

Dans le dédale des boyaux et des tranchées les hommes s'orientent aisément ; même le « dernier 2^e classe » connaît les appellations numériques conventionnelles de telle et telle ligne. — « Vous êtes à 7 ». — « Prenez par là pour aller à 4 ». On sent que le bois conquis est à eux : c'est leur domaine, leur propriété et ils s'y promènent avec la douce satisfaction d'en avoir chassé les Boches.

On raconte des anecdotes, les « à-côtés » de la bataille épique..., les Boches enterrés vivants dans leurs repaires, les bombardiers qui « farcissaient » de grenades les abris-cavernes dont l'ouverture ne s'était pas effondrée et l'histoire d'un pionnier bavarois qui, vingt-quatre heures après la prise des tranchées, émergea d'un trou en demandant à manger.

Parmi beaucoup d'autres, j'ai retenu l'histoire d'un sapur du génie. Il avait ramené un prisonnier jusqu'au poste de commandement du général de division et l'avait fait entrer, restant modestement à la porte. Le général voulut le voir.

Le sapeur, qui n'avait plus de képi, et dont la capote déchiquetée et déchirée témoignait de l'ardeur de la lutte soutenue, entra en disant : « Pardon, faites excuse, mon général, je suis mal foutu, je vais vous expliquer... » et il raconta : « Je voulais ramener un Boche. J'ai sauté dans une tranchée où il y en avait trois. Alors j'ai eu peur et j'en ai tué deux pour être sûr de ramener le troisième. » Et comme le général le félicitait, lui disant d'emmener son prisonnier, le sapeur se retourna vers le Bavarais et l'interpella avec une glorieuse satisfaction : « Allons, Fritz, en avant, ka-Jaudé ! »

« Fritz » et quelques autres cultivent aujourd'hui les légumes dans le potager d'un état-major, sous la conduite d'un des leurs, jardinier à Stuttgart. Ils manient placidement la bêche ; ils ne regrettent pas le bois d'Ailly et ses crapouillots.

Dans les tranchées nous croisons maintenant les corvées de jus. C'est l'animation matinale d'une petite ville souterraine. Le 77 de la Tête-à-Vache continue sa musique, mais personne n'y prête attention.

Un gai soleil brille dans le ciel sans nuages. Au-dessus de nos têtes une alouette, l'alouette gauloise, chante.

Les Boches ne viendront plus au bois d'Ailly !

Ce numéro du « Bulletin des Armées » est accompagné d'un Supplément entièrement consacré au Tableau d'honneur.

Faits de guerre DU 20 AU 23 AVRIL

En Belgique, les aviateurs belges ont bombardé l'arsenal de Bruges et le camp d'aviation de Lissewagh.

Dans la soirée du 22, des engagements assez vifs ont eu lieu sur l'Yser. Dans la boucle formée par cette rivière au nord de Dixmude, les troupes belges ont repoussé une attaque sur le château de Vicogne et infligé à l'ennemi de fortes pertes. Au nord d'Ypres, les Allemands, en employant une grande quantité de bombes asphyxiantes dont l'effet a été ressenti jusqu'à deux kilomètres en arrière de nos lignes, ont réussi à nous faire reculer dans la direction du canal de l'Yser, vers l'ouest, et dans la direction d'Ypres vers le sud. L'attaque ennemie a été enrayer. Une contre-attaque vigoureuse nous a permis de regagner du terrain en faisant de nombreux prisonniers.

Dans la région d'Ypres, les troupes britanniques ont repoussé, dans les journées des 21 et 22 avril, les contre-attaques par lesquelles l'ennemi a tenté de reprendre les tranchées perdues par lui à la côte 60, près de Zwartelen ; ces contre-attaques ont été exécutées avec une violence qui paraît s'expliquer par le désir de réparer un échec nié par les communiqués officiels de l'état-major impérial. Deux autres contre-attaques près de Langemarck, au nord d'Ypres, n'ont pas eu plus de succès. Depuis le 17 avril, nos alliés ont infligé à l'ennemi des pertes qui, d'abord évaluées à 3 ou 4.000 hommes, apparaissent maintenant comme bien supérieures à ces chiffres.

La lutte d'artillerie a continué avec des interruptions de ralentissement et de violence dans la région d'Arras, entre l'Oise et l'Aisne, dans la région de Reims, où cinquante obus incendiaires ont été lancés sur la ville dans la journée du 20 avril, et en Champagne, où, près de Ville-sur-Tourbe, le feu de nos batteries a enrayé, et non une attaque tentée par l'ennemi, qui n'a pu sortir de ses lignes.

En Aragonne, le 21 avril, une attaque toute locale, mais très énergique, a été arrêtée par notre feu ; une seconde attaque peu importante a été repoussée le lendemain.

Dans la région de Saint-Mihiel, nous avons maintenu et consolidé nos positions au bois d'Ailly, en dépit des contre-attaques allemandes. Le 22 avril, par une attaque à l'est et à l'ouest de la position précédemment conquise, nous avons pris 700 mètres de tranchées et fait une centaine de prisonniers, dont trois officiers. Dans la forêt d'Apromont, au lieu dit « la Tête-à-Vache », nous avons enlevé deux lignes de tranchées qui formaient dans nos positions un saillant d'où l'ennemi nous gênait sérieusement par son feu. De très nombreux cadavres allemands sont restés sur le terrain. Nous avons fait là une cinquantaine de prisonniers.

En Woëvre, nos attaques ont légèrement progressé. Dans la journée du 20, au bois de Mortmare, près de la route Flirey-Essey, nous avons enlevé une ligne de tranchées que nous avons conservée en repoussant deux contre-attaques tentées à 18 h. 30 et à 19 heures. Le 21, nous avons attaqué de nouveau au nord de Flirey ; nous avons enlevé une tranchée et nous nous y sommes installés en la reliant à celles que nous avions précédemment conquises. Notre gain porte ainsi sur un front continu de plus de 700 mètres, que nous avons conservé en dépit de cinq contre-attaques ou reconnaissances d'importance inégale. L'ennemi a laissé plus de 300 morts sur le terrain. Au

bois Le Prêtre, le 20 avril, l'ennemi, après avoir violemment bombardé nos positions aux environs de la Croix-des-Carmes, a esquissé une tentative d'attaque aussitôt enrayer par notre artillerie. Le 21 avril, nos avions ont bombardé des convois et le quartier général du général von Strantz.

En Lorraine, des canonnades assez vives et des engagements d'avant-postes continuent aux lisières de la forêt de Parroy.

Dans les Vosges, nous avons poursuivi nos progrès sur les deux rives de la Fecht. Au nord, nous tenons le confluent de cette rivière avec son affluent de gauche, la Wurm. Asud, nous avons atteint Schiessloch, gagnant ainsi du terrain sur l'est, dans la direction de Metzeral.

En Haute-Alsace, à l'Hartmannswillerkopf, nous avons repoussé deux attaques dans la soirée du 19 avril ; une troisième attaque préparée par un feu violent d'artillerie a également échoué le 21 avril.

Sur la rive droite du Rhin, à Lörach (grand-duché de Bade), nos avions ont bombardé une usine de transformation électrique.

RUSSIE

Officiel. — Dans les Carpates, les Autrichiens, au cours de la journée du 20 avril, et dans la nuit du 20 au 21, ont tenté d'attaquer nos positions sur le front de Telepotch-Roumina.

L'offensive de l'ennemi a été refoulée par les contre-attaques que nous avons exécutées à la baïonnette.

Les Autrichiens, ayant subi de grosses pertes, se sont repliés sur leurs positions.

Dans les autres secteurs de notre front général, on ne signale que les ordinaires fusillades et canonnades sur certains points.

LA GUERRE AUX COLONIES

Cameroun.

Le mouvement en avant des forces alliées continue dans la direction de Jaunde, siège actuel du gouvernement allemand. L'audace que nos troupes indigènes de l'Afrique équatoriale française ont atteint à l'est la ligne Lomme-Dume, à l'est la colonne du colonel Mayer, partie d'Edéa et suivant la voie ferrée, vient d'atteindre la rivière Kélé, dont elle a forcé le passage, et une colonne anglaise, marchant un peu plus au nord le long de la route Edéa-Jaunde, s'est emparée du pont de la Ngwa.

Ces deux brillants engagements n'ont coûté aux alliés que des pertes insignifiantes.

INFORMATIONS OFFICIELLES

LE TRAVAIL A DOMICILE. — Le Sénat, devant la Chambre de huit jours, a repris jeudi ses travaux. Il a adopté en première lecture le projet voté au Palais-Bourbon fixant un salaire minimum pour les ouvrières exécutant à domicile des travaux de vêtements, chapeaux, lingerie, broderie, dentelles, plumes, œufs artificielles et tous autres travaux rentrant dans l'industrie du vêtement.

LES PUPILLES DE LA NATION. — Un grand nombre de sénateurs ont signé, sur l'initiative de M. Léon Bourgeois, une proposition sur « les pupilles de la nation ». Un office central et des offices départementaux seraient créés qui, avec le concours des œuvres privées, assureront l'entretien, l'éducation et l'instruction des enfants privés par la guerre de leur soutien naturel.

De son côté le Gouvernement en conseil des ministres s'est préoccupé des mesures à prendre pour assurer le sort des orphelins de la guerre. En raison des multiples questions que soulève le cas de ces enfants, qui deviennent des pupilles de la nation, une commission va être formée par les représentants des divers ministères intéressés.

Cette commission, que présidera le ministre de l'instruction publique, étudiera les moyens d'assurer la vie, l'instruction et la préparation professionnelle des orphelins.

ÉCHOS DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Le sabre du capitaine Paquin. — Au sujet de la mort du capitaine Paquin, que nous avons contée, le général Ménétréz écrit :

« Cet héroïque officier est tombé glorieusement à la tête de sa compagnie en brandissant le sabre de samouraï, que nos amis d'Extrême-Orient lui avaient offert en souvenir de sa mission au Japon.

« Les officiers japonais n'apprendraient pas, semble-t-il, sans intérêt qu'au moment où le capitaine Paquin a été frappé, son sabre a été recueilli aussi tôt par son lieutenant — le lieutenant Ménétréz, mon fils — qui, le brandissant à son tour devant la compagnie, jura avec ses hommes de venger leur capitaine.

Après huit mois de guerre, les officiers de l'Augsburg viennent de ressentir l'imperieux besoin de jeter loin d'eux le joyau écossais. Ils ne veulent plus de la coupe qui leur rappelle la nation « qui les a lâchement attaqués » — ce sont les dernières nouvelles de Munich qui nous en informent — et ils l'ont... vendue à la ville d'Augsburg pour la somme de 2,500 francs.

Joffre d'autrefois. — Le Journal de Genève écrit :

« Il n'y a plus actuellement de Joffre à Genève, d'où ce nom est disparu, semble-t-il, depuis longtemps déjà. Mais il y en a eu plusieurs — en tous cas deux — malgré tous les deux, qui émigrèrent de la France, devinrent citoyens genevois.

Promenade aux Invalides. — Un de nos confrères de province, M. Jean Vinot Préfontaine, étant allé voir les trophées au musée de l'armée, trace ce petit tableau :

« Je m'en allais, lorsque je vis venir deux vieux appuyés l'un sur l'autre. Lui, vêtu d'un pardessus noisette avec un ruban vert et noir énorme, la figure à peine visible sous son cache-nez écossais, ses mains ensoufflées dans ses poches. Elle, plus alerte, le soutenait en ayant l'air de se faire protéger. Bref, un de ces petits ménages comme les peignait Daudet. Ils entraient dans l'hôtel, en habitués, disant bonjour en amis aux invalides qui promènent le souvenir des guerres d'autrefois en fumant leur pipe.

« Vous les connaissez ? » demandai-je à l'un d'eux, qui soulevait sa casquette pour répondre au sourire de la femme.

« Oui, monsieur ; ils sont du quartier. Ces braves gens n'ont qu'un petit-fils qui est au front ; c'est lui qui a pris un des drapeaux allemands. Alors, ça leur fait plaisir, à ces pauvres vieux, de venir le voir, ça leur parle de lui, et ils n'y manquent pas une fois. »

« Je suivis le vieux couple dans la chapelle aux marbres blancs et noirs.

« Les deux vieux, serrés côté à côté, tournés vers l'orgue, fixaient la tribune où neuf étendards s'alignaient, rigides, comme à la parade ; mais, pour eux, il n'y en avait qu'un, un seul morceau de soie, dont leurs regards caressaient les attributs héraldiques avec un attendrissement et un amour qui faisaient monter les larmes aux yeux. »

La « pouchita ». — Les dernières Nouvelles de Munich publient, sur l'importance économique des combats des Carpates, un article dont voici un extrait :

« Les batailles des Carpates présentent un intérêt économique également à leur intérêt militaire. Pour nos alliés, la question des Carpates est, au point de vue économique, presque une question vitale. »

« L'Allemagne a, elle aussi, intérêt à ce que la récolte de la Hongrie ne soit pas compromise, car ce pays est un des premiers pays exportateurs d'Europe. Il exporte notamment du blé. On sait que la production de blé de l'Allemagne ne suffit pas à ses besoins et qu'elle doit faire appel à l'excédent de production de la Hongrie, lequel, ces dernières années, atteignait 15 millions de quintaux métriques en moyenne. »

« Ni M. S... de Charlottenbourg, ni M. W... de Cologne, ne détestaient les bonnes choses. J'ai trouvé tout un panier de bouteilles... viennent naturellement, de bière Moninger, de Karlsruhe, doppelmaerz (bière double de mars, c'était de saison) ; ils n'aimaient pas la bibine. »

Chassez le naturel... — Qui n'a pas autour de soi son suspect dont la nationalité mal définie semble dissimuler la plus haine ?

Dans un de nos grands cercles, un de ces suspects, grâce à la manière tout à fait correcte dont il parle notre langue, semblait défler le flagrant délit. Tout le monde le soupçonnait, personne ne pouvait l'accuser formellement ; alors que la superficie de l'Allemagne plantée en blé ne dépasse pas 2 millions d'hectares.

« Entre le Danube et la Theiss, le blé couvre une superficie de 3,500,000 à 4 millions d'hectares, alors que la superficie de l'Allemagne

planter en blé ne dépasse pas 2 millions d'hectares.

« L'Allemagne a donc intérêt à éloigner l'ennemi de ce pays. Il ne s'agit pas seulement de la sécurité de nos alliés, mais aussi de notre alimentation. »

C'est pourquoi, si les Autrichiens ne défendent pas la plaine hongroise — la pouchita — avec acharnement, les gens de Munich, Berlin,

ÉPOPÉES
L'Assaut
de Ratisbonne
(suite)

Notre artillerie ayant complètement abattu la maison du rempart, ses débris tombés dans le fossé formaient un talus assez praticable, mais dont le sommet était encore de huit à dix pieds moins élevé que le mur du côté de la ville : il fallait donc placer des échelles sur ces décombres pour gagner le haut du rempart. Elles étaient aussi nécessaires pour descendre de la promenade dans le fossé, car il n'existe aucun rampe de ce côté. En arrivant à la grange derrière laquelle la division Morand, commandée pour l'attaque, était abritée du feu de la place, le maréchal Lannes ayant demandé cinquante hommes de bonne volonté pour marcher à la tête de la colonne et planter les échelles, afin de monter les premiers à l'assaut, il s'en présente un nombre infiniment supérieur, qu'il fallut réduire à celui prescrit par le maréchal.

Ces braves, conduits par des officiers choisis, partent avec une ardeur admirable ; mais, à peine ont-ils dépassé les murs de la grange qui les abritait, qu'ils assaillent par une grêle de balles qui furent presque tous couchés par terre !...

Après deux échecs successifs, vainement le maréchal renouvelle son appel aux plus braves de la brave division Morand. Alors, l'intrepid Lannes s'crie : « Eh bien ! je vais vous faire voir qu'avant d'être maréchal, j'ai été grenadier et le suis encore !... » Il saisit une échelle, l'enlève et veut la porter vers la brèche... Ses aides de camp cherchent à l'en empêcher, mais il résiste et s'indigne contre nous... Je me permis alors de lui dire : « Monsieur le maréchal, vous ne voudriez pas que nous fussions déshonorés, et nous le serions si vous receviez la plus légère blessure en portant une échelle contre le rempart, avant que tous vos aides de camp aient été tués !... » Alors, malgré ses efforts, je lui arrache le bout de l'échelle qu'il tenait et le place sur mon épaulé, pendant que de Viry prenait l'autre extrémité et que nos camarades, se réunissant par couples, prenaient aussi des échelles.

J'organisai derrière la grange le détachement qui devait nous suivre et décidai que Viry et moi, qui portions la première échelle, partions d'abord seuls en courant ; que la seconde échelle nous suivrait à vingt pas de distance et ainsi de suite pour les autres ; qu'arrivés sur la promenade, les échelles seraient placées à cinq pieds l'une de l'autre, afin d'éviter la confusion ; que, descendus dans le fossé, on laisserait les échelles numéros pairs dressées contre le mur de la promenade, pour que les troupes pussent nous suivre sans retard ; que les échelles numéros impairs seraient enlevées et portées rapidement sur la brèche, où nous les poserions seulement à un pied de distance entre elles, tant à cause du peu de largeur du passage que pour aborder avec plus d'ensemble le haut du rempart et repousser les assiégés qui voudraient nous précipiter en bas.

Ces explications bien données et bien comprises, le maréchal Lannes, qui les approuva, s'écria : « Partez, mes braves enfants, et Ratisbonne est enlevé !... »

de vingt en vingt pas, nous arrivâmes dans le fossé sans qu'aucun des hommes de la petite colonne fut blessé!... Les échelles désignées d'avance étaient enlevées, nous les portions au sommet des décombres de la maison abattue, et les appuyant contre le parapet, nous nous élancions vers le rempart!...

Je montais en tête d'une des premières échelles; Labédoyère, qui gravissait celle à côté de moi, sentant que la base en était mal assujettie sur les décombres, me prie de lui donner la main pour le soutenir, et nous parvenons enfin tous les deux sur le haut du rempart, à la vue de l'empereur et de toute l'armée, qui nous salut d'une immense acclamation!... MM. de Viry et d'Albuquerque nous joignirent en un instant, ainsi que les autres aides de camp et les cinquante grenadiers; enfin, un régiment de la division Morand se dirigeait vers le fossé au pas de course.

Les chances de la guerre sont parfois bien bizarre! Les deux premières colonnes françaises avaient été détruites avant d'arriver au pied de la brèche, tandis que la troisième n'éprouva aucune perte; mon ami de Viry seul fut atteint par une balle qui enleva un bouton de sa peccaise. Cependant, si les ennemis placés sur le parapet eussent conservé assez de présence d'esprit pour fondre, la baïonnette en avant, sur Labédoyère et sur moi, il est plus que probable qu'ils nous eussent accablés par leur nombre ou rejetés dans le fossé; mais les Autrichiens perdent très facilement la tête: notre audace et la vivacité de l'attaque les étonnèrent tellement, qu'en nous voyant courir sur la brèche, ils ralèrent d'abord leur feu et cessèrent bien-tôt de tirer.

GÉNÉRAL DE MARBOT.
(Mémoires.)

Le Patriotisme russe

Un auteur anglais, M. Stephen Graham, nous montre toutes les classes de la Russie rivalisant d'ardeur et d'enthousiasme pour le triomphe d'une cause sacrée.

Lorsque je suis revenu de mon village sibérien à Moscou, en septembre 1914, écrit l'auteur, je n'ai trouvé nulle trace de dépression dans le sentiment national. Pas l'ombre de grèves ni de tumultes, de propagande révolutionnaire qui de pessimisme; mais, au lieu de cela, une gaîté rayonnante et un accord plus unanime que tout ce que pouvaient prévoir les plus optimistes. Les paysans partent « au front » avec un enthousiasme incroyable; et les classes supérieures de la société, qu'elles aient été la veille radicales ou conservatrices, les accueillent au passage en enviant leur sort. Les journaux de tous les partis se sont mis à l'unisson, et la presse libérale rivalise en « loyalisme » avec celle de l'extrême droite. Les Polonais, eux-mêmes, se montrent unanimes à fraterniser avec leurs prochains libérateurs; ils forment des régiments volontaires qui combattent aux côtés des régiments russes.

Toute l'atmosphère est pleine d'espoir. L'absence de la moindre goutte de vodka a bien creusé une lacune dans la vie des paysans; mais cette lacune a été aussitôt comblée par la guerre et l'ardente passion patriotique. D'habitude, les paysans sentaient qu'ils n'avaient rien à faire qu'à boire: mais maintenant il n'en est plus ainsi. C'est comme si la guerre leur avait procuré une véritable raison d'exister, et comme si, dans la mort, ils avaient trouvé l'objet réel de leur vie. Nous autres, avec notre conception occidentale du christianisme, nous avons quelque peine à reconnaître l'excellence morale de la guerre: mais le christianisme de l'âme russe n'y voit aucune difficulté. Pour le Russe, aller à la guerre, c'est offrir son corps sur l'autel du sacrifice. Et le fait est que, dans la splendide ardeur des soldats russes, courant à l'ennemi, se perçoit le frémissement joyeux qui agitait le cœur des anciens martyrs s'élançant vers une mort toute saturée de gloire...

Dans la ville entière de Moscou, l'amour des soldats atteint au délire. Sur le quai des gares

où doivent arriver des blessés, je vois attendre des foules de femmes avec des corbeilles de cadeaux; et lorsque s'arrête l'ample et commode train d'ambulance marqué de la croix rouge, c'est encore une nouvelle invasion affluant du dehors: des centaines de jeunes filles qui courent là et là, avec des cigarettes, avec du thé et du sucre, et des gâteaux et des journaux à images. Même par les soirées pluvieuses, cette foule épaisse attend patiemment; et puis, à l'approche du train parmi les ténèbres, vous entendez sortir des exclamations tristement murmurées: « Mon Dieu! Seigneur Jésus! » Tous les coeurs saignent à la vue des pauvres soldats gisant sur les couchettes.

Il n'y a pas jusqu'aux blessés allemands qui ne reçoivent leur part de l'hospitalité universelle. Les Allemands, d'autre part, sont étrangement soupçonneux. Ils demandent si le thé n'est pas du vin! Ils se refusent à prendre les remèdes, et plus d'une fois on les entend dire: « Quand est-ce que nous serons pendus? »

Autant et plus encore que chez nous, la guerre provoquée par l'odieux Allemand, a donc dégagé tout d'un coup, en Russie, du fond de l'âme nationale toutes sortes de puissances et de vertus qui, sans cette occasion, eussent risqué d'y dormir à jamais.

Nos Héros

Un collaborateur de l'« Agence Havas » a recueilli de la bouche du lieutenant J... le récit émouvant d'un épisode de combat héroïque.

Nous étions en train d'aménager une tranchée conquise. Au barrage de sacs qui fermait son extrémité, deux guetteurs faisaient bonne garde. Nous pouvions travailler en toute tranquillité.

Soudain, partie d'un boyau que dissimule un repli de terrain, une avalanche de bombes se précipite sur nos têtes. Avant que nos hommes puissent se ressaisir, dix sont couchés à terre, morts et blessés pèle-mêle.

J'ouvre la bouche pour les pousser en avant de nouveau quand un caillou du parapet, déchaussé par un projectile, me frappe à la tête. Je tombe sans connaissance.

Mon étourdissement ne dure qu'une seconde. Un éclat de bombe me déchire la main gauche et la douleur me réveille.

Comme j'ouvre les yeux, affaibli encore et l'esprit engourdi, je vois les Boches sauter par-dessus le barrage de sacs et envahir la tranchée. Ils sont une vingtaine.

Ils n'ont pas de fusils, mais ils portent par devant une sorte de panier d'osier, rempli de bombes.

Je regarde à gauche; tous les nôtres sont partis, la tranchée est vide. Et les Boches avancent; quelques pas encore et ils sont sur moi! A ce moment un de mes hommes, étendu, une blessure au front, une blessure au menton, et dont tout le visage est un ruissellement de sang, se met sur son séant, empoigne un sac de grenades placé près de lui et s'écrie:

— Debout, les morts!

Il s'agenouille et, puissant dans le sac, il lance ses grenades dans le tas des assaillants.

À son appel, trois autres blessés se redressent. Deux qui ont la jambe brisée prennent un fusté et, ouvrant le magasin, commencent un feu rapide dont chaque coup porte. Le troisième, dont le bras gauche pend, inert, arrache de sa main droite une baïonnette.

Les principales qualités pour un chien de guerre sont: l'intelligence, la puissance olfactive et la bravoure; il ne faut pas que les chiens aient la crainte des coups de feu.

Voici comment opèrent ces chiens. Comme sentinelles avancées, le chien bien dressé se dissimile aisément derrière un sillon, un monticule. Ayant l'ouïe très développée, il comprend aussitôt le moindre bruit insolite. Alors, il n'aboie pas, mais se replie sur les tirailleurs et les avertit de se tenir sur leurs gardes. Il est aussi précieux pour éviter les surprises de dehors!...

De même le chien de recherches, qui suit les patrouilles, bat le terrain autour d'elles pour débusquer l'ennemi, comme il leverait un lampion. Avec le chien estafette, on utilise la faculté remarquable que possèdent certains chiens de reconnaître un individu déterminé et on lui fait porter, sans éveiller l'attention, des messages secrets.

Le chien sanitaire déploie une égale intelligence pour découvrir les blessés qui, sans lui, seraient morts abandonnés. Le médecin-major l'emmène comme un chien courant attaché par une longue laisse et le lâche au moment op-

LE CHAPITRE DES LÉGUMES

Le jardin botanique de Berlin vient, paraît-il, de publier une... feuille qui est une longue liste de légumes pouvant, ou plutôt devant, en prévision de la famine, être cultivés en Allemagne.

Gageons qu'on aura encore trouvé moyen, dans cet empire féodal, de créer des priviléges en classant les légumes par castes, pour en attribuer quelques familles... à celles des hortobéaux — fonctionnaires ou officiers, — ces « grosses légumes » d'un autre genre. Les légumes en us sont certainement réservés, sur la liste du jardin botanique, aux herren doktoren de l'université. Qui sait, après tout?

Peut-être que les légumes boches eux-mêmes considèrent entre eux le chou cabus, par exemple, comme un gros professeur, à qui ne manquent que des lunettes d'or. Cette Allemagne est si hiérarchisée!

Le panais impérial de Potsdam restera évidemment l'apanage du kaiser; mais toutes les Gretchen de l'empire vont être invitées à soigner la culture de leurs myosotis traditionnels, de leurs « vergiss-mein-nicht » bleu d'azur, pour les mettre en salade à la première occasion. Le chou-fleur s'épanouira sur les balcons, et les belles dames, dans les grandes villes, s'empresseront aux fêtes o'clock. La rave et ses variétés seront de tous les festins (la margrave est une spécialité du pays). La chicorée, qu'on servait là-bas sous le nom de café, connaîtra les honneurs du plat de résistance. Je n'ai pas besoin de dire à quelle ville on destine les topinambours. Quant aux courges, elles feront fureur, cela va de soi, à cause de leur ressemblance avec la saucisse, et les potirons, eux aussi, paraissent destinés à une grande vogue: ce sont les 420 des potagers.

Telles sont les kultures de 1915, sous le règne (végétal) de Guillaume II!

L'Allemagne forme ses derniers carrés, mais ce sont des carrés de choucroute, et il suffirait d'un feldmarächer pour les commander.

CARLOS FISCHER.

Chiens de guerre

Plusieurs de nos unités d'infanterie du front, principalement les bataillons de chasseurs alpins, utilisent des chiens de guerre.

Les services rendus par ces intelligents auxiliaires sont si grands et appréciés que nos alpins demandent qu'on leur envoie des chiens,

principalement des chiens de berger d'France,

d'Alsace ou de Belgique, ou des airedales terrières ou, au besoin, des chiens de chasse de race griffon à poil dur.

Les principales qualités pour un chien de guerre sont: l'intelligence, la puissance olfactive et la bravoure; il ne faut pas que les chiens aient la crainte des coups de feu.

Voici comment opèrent ces chiens. Comme sentinelles avancées, le chien bien dressé se dissimile aisément derrière un sillon, un monticule. Ayant l'ouïe très développée, il comprend aussitôt le moindre bruit insolite. Alors, il n'aboie pas, mais se replie sur les tirailleurs et les avertit de se tenir sur leurs gardes. Il est aussi précieux pour éviter les surprises de dehors!...

De même le chien de recherches, qui suit les patrouilles, bat le terrain autour d'elles pour débusquer l'ennemi, comme il leverait un lampion.

Avec le chien estafette, on utilise la faculté remarquable que possèdent certains chiens de reconnaître un individu déterminé et on lui fait porter, sans éveiller l'attention, des messages secrets.

Le chien sanitaire déploie une égale intelligence pour découvrir les blessés qui, sans lui, seraient morts abandonnés. Le médecin-major l'emmène comme un chien courant attaché par une longue laisse et le lâche au moment op-

portun. Grâce à un grelot sonore qu'il porte au cou, il fait connaître son itinéraire et avertit par ses coups de voix incessants quand il a fait une découverte. Enfin les chiens peuvent entraîner les mitrailleuses et les munitions.

Sans toucher à ce qui se passe en France, on peut dire que nous avons employé des organisations de ce genre au Maroc. Le général Lyante avait, l'an dernier, attaché à une expédition trente chiens de trait.

Chansons militaires.

LA VICTOIRE DOUBLE

Air : *La violette double, double...*

— Gais Poilus, vite à l'ouvrage { bisen.
Quand le beau temps reviendra!... { cheur.
Notre cœur bondit de rage:
Le courage en doublera...
...Le courage en double, double,
Le courage en doublera!

— C'est une rude besogne
Que l'on vous ordonnera!...
— Bah! nous avons rude « pogne »:
La besogne on doublera...
...La besogne on double, double,
La besogne on doublera!

— Ce seront des marches dure
Que l'on vous demandera!...
— Nous graisserons nos chaussures:
Les étaps on doublera...
...Les étaps on double, double,
Les étaps on doublera!

— Mais avant que de se rendre
Le châtel de défendra!...
— Bah! de l'Alsace à la Flandre
Les bataill's on doublera...
...Les bataill's on double, double,
Les bataill's on doublera!

— Mais, hélas! par monts et plaines
Plus d'un de vous tombera!...
— Si nous avons double peine
La victoire en doublera...
...La victoire en double, double,
La victoire en doublera!

— Après ces luttes cruelles
Comme l'on vous aimera!...
— Pour indemniser nos belles
Les baisers l'on doublera...
...Les baisers l'on double, double,
Les baisers l'on doublera!

— Et, vaincu la Prusse impmonde,
La Patrie vous courron'r!...
— Pour couronner tout le monde
Le laurier se doublera...
...Le laurier se double, double,
Le laurier se doublera!

THÉODORE BOTREL.

JEUX DE LA TRANCHEE

Mots carrés.

- 1 — Empereur romain.
- 2 — Synonyme de bouclier.
- 3 — Prénom masculin.
- 4 — Beaucoup aimé.
- 5 — Prénom féminin.

Charade.

Il faut d'assez grands biens pour être mon premier. Synonyme de place est vraiment mon dernier. Célébre honnie d'Etat fut jadis mon entier.

SOLUTIONS DU N° 80

Charade.

Havre-sac : Hayresac.

Mot carré.

M A R A T
A R A B E
R A T O N
A B O L I
T E N I R

Anagramme.

Ney — Nez.

Le Mariage par procuration

Voici le texte complet de la circulaire adressée par M. Aristide Briand, garde des sceaux, ministre de la justice, aux procureurs généraux près les cours d'appel, sur le mariage par procuration des hommes présents sous les drapeaux:

1. — Une loi du 4 avril habilité, pendant la durée de la guerre, les militaires et marins qui, à raison de leur présence sous les drapeaux, ne peuvent comparaître devant l'officier de l'état civil, à se marier par procuration moyennant l'autorisation préalable du ministre de la justice et du ministre de la guerre ou du ministre de la marine.

Il n'a pas besoin d'insister sur les raisons de cette mesure qui était impérieusement commandée par les circonstances.

Il est apparu au Gouvernement qui a pris l'initiative de la loi et aux Chambres qui l'ont votée que le service de la patrie ne devait pas empêcher les citoyens mobilisés de réaliser les projets d'union qu'ils auraient formés avant la guerre et qu'il y avait là des intérêts légitimes à concilier avec les exigences du devoir militaire.

La faculté de contracter mariage par procuration a été subordonnée à la justification de « causes graves », dont l'appellation a été laissée au ministre de la justice et au ministre de la guerre ou de la marine, mais il résulte des travaux préparatoires de la loi que cette expression, empruntée à l'article 161 du code civil qui permet au procureur de la République de l'arrondissement dans lequel le mariage sera célébré d'accorder pour « causes graves » la dispense de la publication prévue par les articles 63, 64, 166, 167 et 168 du même code et de tout délai, doit être interprétée de la manière la plus large.

Il y aura « cause grave » au sens de la loi nouvelle, non seulement s'il existe des enfants à légitimer ou en cas de grossesse de la future épouse ou encore dans l'hypothèse où, la mort de l'un des futurs époux étant imminente, il s'agira de procéder à un mariage in extremis, mais aussi toutes les fois que la future épouse, désireux de donner suite à une promesse de mariage antérieure à la mobilisation, servira comme militaire ou marin à un poste où sa vie est en danger.

Si la loi du 4 avril a fait dépendre le mariage par procuration d'une double autorisation qui elle-même suppose des « causes graves », c'est pour éviter les abus et spécialement pour empêcher que cette forme nouvelle du mariage ne favorise des unions inspirées par des calculs intéressés, ce qui se produirait si des mariages venait à être conclus entre personnes qui n'avaient formé avant la guerre aucun projet matrimonial, et qui ne s'uniraient par procuration à la future épouse certains avantages pécuniaires.

La procuration sera établie conformément à la loi du 8 juin 1893 sur les actes dressés aux armées. En conséquence, elle sera reçue par les officiers ou fonctionnaires militaires désignés à l'article 1^{er} de cette loi ainsi conçu :

« En temps de guerre ou pendant une expédition, les actes de procuration, les actes de consentement à mariage ou à engagement militaire et les déclarations d'autorisation matriciale consentis ou passés par les militaires, les marins de

personnes soignées ou employées dans ces hôpitaux."

Elle sera rédigée en brevet, c'est-à-dire que l'original même en sera utilisé par l'intéressé et que l'officier ou fonctionnaire instrumentaire n'en conservera pas minute; telle est la règle posée par le premier paragraphe de l'article 4 de la loi du 3 juin 1893. Conformément au second paragraphe du même article, les actes de procuration "seront légalisés par le commissaire aux armements, s'ils ont été dressés à bord d'un bâtiment de l'état; par l'officier du commissariat chargé de l'inscription maritime, s'ils ont été dressés sur un bâtiment de commerce; par un fonctionnaire de l'intendance ou par un officier du commissariat, s'ils ont été dressés dans un corps de troupes, et par le médecin chef, s'ils ont été dressés dans un hôpital ou une formation sanitaire militaire".

Par une dérogation expresse au dernier paragraphe dudit article (4), la loi nouvelle dispose que ces actes seront dispensés des droits de timbre et d'enregistrement; ils seront donc dressés sur papier libre.

Le fondé de procuration choisi par le militaire ou le marin devra, à raison du caractère spécial du mandat dont il est investi et qui l'appelle à participer à un acte de l'état civil, remplir la condition essentielle, qui est exigée des témoins à un tel acte par l'article 37 du code civil, c'est-à-dire qu'il devra être âgé de vingt et un ans au moins.

Comme il est destiné à représenter la personne du futur époux, ce ne pourra être qu'un homme; de plus le mandat prévu par la loi nouvelle ne pourra être confié à un parent ou allié de la future épouse à un degré comportant prohibition du mariage. Enfin il y aura incompatibilité manifeste entre la qualité de fondé de procuration spéciale et celle d'officier de l'état civil appelé à dresser l'acte de mariage ou de témoin à cet acte.

Il n'est pas besoin d'ajouter que les individus frappés de l'incapacité d'être témoins par suite de dégradation civique ou de déchéance prononcée en vertu de l'article 42 du code pénal ne pourront davantage être fondés de procuration spéciale pour un mariage.

L'autorisation de mariage par procuration sera refusée si le mandataire désigné par le militaire ou le marin n'avait pas qualité, d'après ce qui vient d'être dit, pour remplir le rôle dont il a été chargé.

II. — Je me suis mis d'accord avec M. le ministre de la guerre pour régler les conditions d'application de la loi du 4 avril de telle façon que les militaires qui voudront se marier par procuration puissent obtenir satisfaction dans le plus-bref délai possible.

Nous nous sommes efforcés, dans le cadre fixé par la loi, de réduire le formalisme administratif au strict indispensable: la procédure à suivre sera aussi simple qu'expéditive.

Le militaire, en même temps qu'il se présentera devant l'officier ou le fonctionnaire compétent pour recevoir sa procuration, saisira ses chefs de sa demande d'autorisation.

Cette demande ne sera astreinte à aucune forme particulière; elle pourra être écrite ou verbale.

Si elle est faite par écrit, elle sera rédigée sur papier libre. Si elle est formulée de vive voix, elle sera consignée dans un rapport de l'officier ou du fonctionnaire qui l'aura reçue.

La demande ou le rapport précisera: 1° les motifs pour lesquels le militaire, au lieu d'attendre son retour dans ses foyers, désire se marier par procuration; 2° si l'officier la dispense de la publication et de tout délai en vertu de l'article 169 du code civil.

En outre, pour tout militaire qui n'est pas âgé de plus de trente ans la demande ou le rapport fera connaître s'il s'est assuré du consentement de ses parents à son mariage ou, dans le cas où ce consentement lui aurait été refusé et où il serait majeur, s'il leur a fait notifier son projet de mariage conformément aux articles 151 et 154 du même code, et à quelle date.

La procuration sera établie d'après le modèle joint à la présente circulaire.

L'officier ou le fonctionnaire militaire qui dressera l'acte aura soin d'appeler d'une façon

toute particulière l'attention du militaire sur la nécessité de donner dans la procuration avec la plus stricte exactitude les renseignements relatifs tant à son propre état civil qu'à celui de la future épouse afin d'éviter les retards qui ne manqueraient pas de se produire au cas où les indications figurant dans la procuration ne concorderaient pas avec celles qui sont portées sur les actes de naissance des futurs époux.

Si les renseignements fournis par le militaire présentent des lacunes ou ne sont pas suffisamment sûrs, ils seront complétés ou vérifiés d'urgence; à cet effet, l'officier ou le fonctionnaire instrumentaire télégraphiera aux maires des communes où sont nés les futurs époux pour obtenir les indications contenues dans les actes de naissance.

La demande accompagnée de la procuration sera transmise par la voie hiérarchique au ministre de la guerre (service intérieur, bureau des archives administratives) avec l'avis des chefs du militaire sur la suite à y donner.

Le ministre de la guerre accordera ou refusera l'autorisation en se plaçant uniquement au point de vue du militaire et en me laissant, en cas d'autorisation de sa part, le soin d'apprécier la décision définitive à prendre eu égard à la personnalité de la future épouse et aux "causes graves" invoquées dans la demande.

Ce partage d'attributions permettra d'aboutir promptement à une solution.

Si le ministre de la guerre refuse l'autorisation, la procédure se trouvera close par la même et mon collègue fera aviser le militaire du rejet de sa demande. S'il accorde l'autorisation c'est ce qui le concerne, il me transmettra le dossier auquel sera annexée sa décision favorable.

Selon les résultats de l'enquête à laquelle je ferai procéder par les voies les plus rapides et, s'il y a lieu, télégraphiquement, j'accorderai à mon tour l'autorisation ou la refuserai; dans l'un et l'autre cas j'informerai sans retard de ma décision le ministre de la guerre qui avisera le militaire de la délivrance ou du refus de l'autorisation par lui sollicité.

Le comité catholique de propagande française à l'étranger vient de publier, en six langues, un volume intitulé : *La guerre allemande et le catholicisme*, qui dénonce aux catholiques de l'univers les crimes allemands.

— La cour d'assises de Caen a condamné à mort le nommé Thibault, qui tua, en octobre dernier, la veuve Thillary, propriétaire à Manneville-la-Pipard (Calvados).

— L'armateur hellène de Londres, M. Michelin, a mis à la disposition du gouvernement grec une somme de 120,000 francs, destinée à la création d'une école d'aéronautique à Chio.

La marche à suivre, en ce qui touche le personnel relevant du département de la marine, sera la même. La demande et la procuration, accompagnées de l'avis des chefs de l'intérêt, devront être transmises par la voie hiérarchique au ministre de la marine, sous le timbre du bureau administrateur du personnel auquel appartient le requérant.

Nous nous sommes efforcés, dans le cadre fixé par la loi, de réduire le formalisme administratif au strict indispensable: la procédure à suivre sera aussi simple qu'expéditive.

Le militaire, en même temps qu'il se présentera devant l'officier ou le fonctionnaire compétent pour recevoir sa procuration, saisira ses chefs de sa demande d'autorisation.

Cette demande ne sera astreinte à aucune forme particulière; elle pourra être écrite ou verbale.

Si elle est faite par écrit, elle sera rédigée sur papier libre. Si elle est formulée de vive voix, elle sera consignée dans un rapport de l'officier ou du fonctionnaire qui l'aura reçue.

La demande ou le rapport précisera: 1° les motifs pour lesquels le militaire, au lieu d'attendre son retour dans ses foyers, désire se marier par procuration; 2° si l'officier la dispense de la publication et de tout délai en vertu de l'article 169 du code civil.

En outre, pour tout militaire qui n'est pas âgé de plus de trente ans la demande ou le rapport fera connaître s'il s'est assuré du consentement de ses parents à son mariage ou, dans le cas où ce consentement lui aurait été refusé et où il serait majeur, s'il leur a fait notifier son projet de mariage conformément aux articles 151 et 154 du même code, et à quelle date.

La procuration sera établie d'après le modèle joint à la présente circulaire.

L'officier ou le fonctionnaire militaire qui dressera l'acte aura soin d'appeler d'une façon

(1) Le dernier paragraphe de l'article 4 de la loi du 8 juin 1893 porte que les actes reçus dans les conditions indiquées en cette loi "ne pourront être valablement utilisés qu'à la condition d'être timbrés et après avoir été enregistrés".

On peut aussi conserver la soupe en opérant de la même manière.

LA CUISINE DU TROUPIER

Manière de conserver la soupe ou le café chauds pendant la nuit.

Pratiquer dans le sol sur lequel sont installées les cuisines, une excavation au fond de laquelle on dépose les braises chaudes mais non ardentes en aussi grande quantité que possible.

Envelopper soigneusement la marmite de paille, la remplir entièrement de café bouillant, la placer dans l'excavation et combler cette excavation avec de la terre.

Après dix à onze heures de nuit très fraîche, la température du café est encore de 50 à 60 degrés, c'est-à-dire très suffisante pour en faire une boisson réconfortante.

— Le baron Herbert de Reuter, directeur de l'agence télégraphique Reuter, s'est suicidé.

BLOC-NOTES

— M. Millerand, ministre de la guerre, vient d'autoriser les militaires de tous grades à participer individuellement à la souscription ouverte en vue de l'érection d'un monument au docteur Emile Reymond, le sénateur aviateur, tombé au champ d'honneur.

Le sculpteur Bartholomé a été chargé de l'exécution de ce monument.

— Le général Galopin, commandant la place de Paris, passé en revue jeudi une partie des troupes du camp retranché, et procédé à une remise de décorations et de médailles militaires.

— Une infirmière de la société de secours aux blessés militaires, Mme Durand-Gasselin, femme du pasteur protestant de Saintes, est morte d'une maladie infectieuse, contractée en soignant les blessés.

— La cour d'assises de Laval a condamné aux travaux forcés à perpétuité le nommé Henri Brindejone, qui assassina la veuve Legros, aubergiste à Villaines.

— Adèle Hugo, la fille cadette de Victor Hugo, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans sa maison de campagne de Suresnes.

— Le colonel de Winterfeldt, ancien attaché militaire à Paris, est dans une clinique de Berlin, où il va subir une nouvelle opération.

— La garnison de Quimper compte actuellement au nombre de ses officiers le fils de l'ancien roi du Dahomey, le lieutenant Behanzin, qui commande une compagnie d'infanterie.

— Le comité catholique de propagande française à l'étranger vient de publier, en six langues, un volume intitulé : *La guerre allemande et le catholicisme*, qui dénonce aux catholiques de l'univers les crimes allemands.

— La cour d'assises de Caen a condamné à mort le nommé Thibault, qui tua, en octobre dernier, la veuve Thillary, propriétaire à Manneville-la-Pipard (Calvados).

— L'armateur hellène de Londres, M. Michelin, a mis à la disposition du gouvernement grec une somme de 120,000 francs, destinée à la création d'une école d'aéronautique à Chio.

— L'échéance des effets de commerce souscrits antérieurement au 4 août 1914 est, de nouveau prorogée, de quatre-vingt-dix jours.

— Des scènes enthousiastes se sont produites jeudi à Pondichéry (Inde française), à l'occasion du départ des conscrits des classes 1915 et 1916.

— Pour la troisième fois, depuis le début des hostilités, des obus allemands sont tombés, récemment, en territoire suisse, près de Buren.

— Sur 50,000 hommes en âge de porter les armes dans le comté de Sussex (Angleterre), il s'en est engagé 47,000.

— Un fabricant d'horlogerie de Locle (Suisse), grand admirateur du général Joffre, lui a envoyé un superbe chronomètre, avec ses souhaits pour la victoire des alliés.

— Il y a affluence de volontaires dans les vingt-quatre bureaux de recrutement de Londres. Le nombre des engagements augmente quotidiennement.

— Le général russe Kaulbars vient de se rendre à Belfort. En compagnie du général commandant, il a visité les forts du Château et de la Justice et les établissements militaires de la place.

— Le théâtre Comédia, à Madrid, a été détruit par un incendie.

— MM. Outrey, Longuet et Maurice Raynaud, députés, viennent d'être chargés par la commission des affaires extérieures et coloniales de la Chambre d'une mission de propagande dans les capitales balkaniques.

— Depuis le début des hostilités, l'école des chartes compte dix-sept morts au champ d'honneur parmi ses élèves et anciens élèves.

— L'autorité militaire vient d'autoriser des représentants de quatre grandes maisons parisiennes à prendre des films de guerre sur le front.

— Le baron Herbert de Reuter, directeur de l'agence télégraphique Reuter, s'est suicidé.

LE TABLEAU D'HONNEUR

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Les Braves, dont les noms suivent, ont été cités à l'Ordre de l'Armée :

21^e Corps d'Armée.

Maréchal des logis LEROY, 59^e d'artillerie : observateur d'artillerie dans une tranchée récemment conquise, son camarade étant tombé mortellement blessé à côté de lui, a ouvert à la sape un boyau pour le retirer de la tranchée devenue inoccupée sous le feu qui la prenait d'assaut. A ensuite continué à remplir sa mission d'observateur.

Sous-lieutenant de réserve CLEON, 158^e d'infanterie : à la tête de sa compagnie qui avait subi de fortes pertes à la suite d'une attaque ennemie à la baïonnette sur les tranchées, a rallié les survivants, a pris position avec eux à une centaine de mètres de l'assaillant et a résisté pendant une heure et demie à toutes les attaques, donnant lui-même à ses hommes un bel exemple de courage.

Sous-lieutenant de réserve DE GAIL, 149^e d'infanterie : attaqué violemment de front et sur ses flancs par l'infanterie adverse, très supérieure en nombre, a donné le plus bel exemple de ténacité, de valeur, de sang-froid et de bravoure en prenant position à 100 mètres de l'assaillant. Armé lui-même d'un fusil, a résisté pendant une heure et demie à toutes les attaques de forces infinitiment supérieures, empêchant ainsi l'ennemi de progresser au-delà de la première ligne.

Sergent PATTARD, 158^e d'infanterie : chargé avec sa section de la défense d'un pont résistant énergiquement à un feu violent d'infanterie et d'artillerie. Fit lui-même le coup de feu et mit hors de combat trois allemands dont un officier.

Adjudant PAENT, 158^e d'infanterie : a dirigé et commandé sa section depuis le début de la campagne avec calme et sang-froid. A fait preuve en toutes circonstances de décision et d'énergie, vaillamment secondé son commandant de compagnie dans le combat du novembre en continuant par son exemple et son énergie à maintenir les hommes dans les tranchées qui étaient soumises à un feu violent d'artillerie.

Capora BARTHELEMY, 158^e d'infanterie : pendant toute la durée du combat du 5 novembre, a assuré seul le service de liaison et a porté courageusement, sous les balles et la mitraille, les ordres du commandant de la compagnie.

Soldat FERRAND, 158^e d'infanterie : pendant un violent combat, alors qu'un bataillon du régiment allait manquer de munitions, s'est offert spontanément pour faire assurer la relève et traversé quatre fois de suite un glacis de 2 kilomètres battu par des feux d'infanterie et d'artillerie d'une grande intensité.

Adjudant PALICOT, 21^e bataillon de chasseurs à pied : le 26 septembre, a commandé très énergiquement sa section dans la tranchée quinze à un violent bombardement et à une attaque d'infanterie. Blessé mortellement dès le début de l'action, encouragea ses hommes jusqu'à limite de ses forces.

Sergents FLAMAND et BOURDEAUX, 21^e bataillon de chasseurs : ont été tués le 26 septembre en portant des munitions aux tranchées de première ligne.

Sergent SIEG, 21^e bataillon de chasseurs : blessé à la main et au pied, le 26 septembre, a conservé le commandement de sa section jusqu'à la fin du combat.

Colonel CLEMENCON, 20^e rég. de chasseurs : après avoir accompli avec son habileté énergie la mission difficile qui lui avait été confiée, s'est fait tuer glorieusement à la tête de ses escadrons en cherchant à percer les rangs d'un ennemi très supérieur en nombre qui l'entourait de toutes parts, pour rejoindre la division.

Capitaine SOUCHARD, 149^e d'infanterie : tombé mortellement frappé, le 19 septembre, en maintenant sa compagnie avant-garde de bataillon, au franchissement d'une crête balayée à courte portée par des rafales d'artillerie et prises d'échappe par plusieurs batteries de mitrailleuses. A réussi par le bel

exemple de son énergie et de son courage et malgré les pertes subies à accrocher l'avant-garde à cette crête et à permettre ainsi le développement de l'attaque par le gros du bataillon.

Maréchal des logis ANDURANT, 4^e spahis : avec un détachement de spahis, sous un feu violent de mitrailleuses, s'est élancé à l'attaque d'un petit bois occupé par l'ennemi. A été tué au moment où, avec ses hommes, il atteignait la lisière de ce bois qui fut coquais par la suite.

Maréchal des logis HOUDET, 4^e spahis : son détachement de spahis ayant pu atteindre, malgré un feu violent de mitrailleuses, un petit bois occupé par l'ennemi, s'avanza seul à l'intérieur de ce bois pour le reconnaître et n'hésita pas à s'exposer à nouveau au feu des mitrailleuses pour aller porter le renseignement en arrière.

Lieutenant LABARBE, 4^e spahis : s'est élancé bravement en tête de ses spahis sur un bois occupé par les Allemands; s'est emparé de la lisière de ce bois, s'y est maintenu jusqu'à la nuit, malgré un feu violent de mitrailleuses allemandes.

Maréchal des logis YAGOUE MÉRAKCHI, 1^e spahis : s'était offert volontairement pour faire partie d'un groupe d'éclaireurs chargé d'une mission périlleuse, a fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement dans l'accomplissement de cette mission et a été tué en secondant l'officier qui la dirigeait.

Maréchal des logis BUZON, 1^e chasseurs d'Afrique : arrivé à moins de 10 mètres des tranchées ennemis dont il avait été chargé de reconnaître l'emplacement, a été sommé par l'ennemi de jeter ses armes et de se rendre. A refusé et a été très grièvement blessé à la cuisse et à la jambe (fémur et tibia fracturés) et s'est entraîné en arrière pour rendre compte.

Capitaine de réserve BELLANGER, 7^e zouaves : tombé glorieusement en défendant une tranchée furieusement attaquée par l'ennemi.

Sous-lieutenant de réserve LAVERDET, 7^e zouaves : est tombé mortellement frappé à la tête de sa section en disant à ses hommes : « Laissez-moi, partez en avant ».

Divisions territoriales et de réserve.

Capitaine FOURNIER, 5^e bataillon de chasseurs : a pris le commandement du bataillon, le 3 octobre à dix-neuf heures trente, dans des conditions particulièrement difficiles. A montré une extrême ténacité et une rare énergie en maintenant sous un feu intense le bataillon attaqué par des forces très supérieures. Mortellement frappé le 4 au matin.

Sous-lieutenant de réserve SARRAS-BOURNET, 5^e bataillon de chasseurs : blessé grièvement le 18 septembre en entraînant sa compagnie à l'attaque des premières maisons d'un village occupé par l'ennemi.

Sous-lieutenant REYNAUD, 5^e bataillon de chasseurs : le 3 octobre, a fait preuve du plus grand courage en entraînant sa section à l'attaque d'un retranchement ennemi sur un terrain en glace, battu par des feux violents de mousqueterie et de mitrailleuses. A été mortellement frappé.

Sous-lieutenant DE RIVOIRE DE LA BATTIE, 5^e bataillon de chasseurs : depuis le début de la campagne, n'a cessé de faire preuve en toutes circonstances d'activité, d'énergie et de courage. A été mortellement frappé le 2 octobre, alors qu'il effectuait en terrain découvert la reconnaissance d'une position difficile et dangereuse.

Capitaine GEORG, 28^e d'infanterie : ses deux lieutenants ayant été blessés, a entraîné en avant sa compagnie, sous un feu violent, et a été blessé d'un éclat d'obus. Est mort des suites de sa blessure.

Chef de bataillon LLANAS, 230^e d'infanterie : pendant les journées des 16 et 17 décembre, au cours de l'attaque d'une position allemande, n'a cessé de montrer la plus grande activité et le plus grand courage pour faire gagner du terrain en avant à son bataillon sous un feu violent. A été tué le 17 décembre en reconnaissant le terrain où il allait de nouveau faire progresser sa troupe.

Sous-lieutenant RODIERE, 230^e d'infanterie : pendant la journée du 16 décembre, commandant un groupe de volontaires, a fait preuve de la plus grande énergie et de la plus grande bravoure en faisant avancer ce groupe jusqu'au moment où par suite de fortes pertes, il a dû se cramponner au terrain et s'y installer solidement. A été tué le 17 décembre, en portant son unité en avant.

Sergent LECLERC, 230^e d'infanterie : bien que

blessé grièvement à l'épaule en sortant de la tranchée, a continué à progresser en avant et a conservé le commandement de sa demi-section toute la journée sous un feu des plus violents.

Sergent ROBINET, 23^e d'infanterie : blessé à la tête en se portant en avant, sous un feu violent, n'a quitté le commandement de sa demi-section que sur l'ordre de son chef.

Sergent DUQUENET, 23^e d'infanterie : a fait preuve en maintes circonstances d'un courage et d'une énergie remarquables ; a été blessé en entraînant ses hommes en avant.

Sergent MONTIGNY, 23^e d'infanterie : le 16 décembre dernier, s'est offert spontanément pour faire partie d'un groupe d'éclaireurs, composé de spahis et de volontaires du 23^e d'infanterie, qui a préparé une attaque en s'élançant, sous un feu des plus violents, dans une tranchée ennemie, s'y est maintenu toute la journée et n'a regagné sa compagnie qu'à la tombée de la nuit.

Capitaine de réserve BAUDIOT, 5^e bataillon de chasseurs : à trois reprises différentes, a pris le commandement du bataillon dans des circonstances difficiles, alors que les chefs de bataillon avaient été tués ou mis hors de combat, et par les bonnes dispositions qu'il avait prises, son calme, son sang-froid, a assuré l'exécution rigoureuse des ordres reçus.

Lieutenant de réserve JOMAIN, 5^e bataillon de chasseurs : le 8 octobre, a résisté avec sa compagnie à des forces très supérieures et a permis à un corps de cavalerie de se dérober sans hâte. Le 11 octobre, a, pendant toute une nuit, couvert le flanc du bataillon et repoussé les attaques réitérées de l'ennemi, dont il a empêché le mouvement enveloppant par des feux et une manœuvre judicieuse. Du 2 au 11 novembre, a maintenu sa compagnie aux tranchées avancées et, par son ascendance sur sa troupe, son entraînement inlassable, grandement contribué à la résistance prolongée du bataillon qui, malgré des attaques de jour et de nuit, a non seulement maintenu le front, mais légèrement progressé sur un point.

Lieutenant de réserve GUIZONNIER, 23^e d'infanterie : a fait preuve d'énergie et de courage. Tué d'une balle au cœur dans un combat.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Capitaine ADDE, 142^e territorial : a pris le commandement du bataillon dans des conditions difficiles (les deux officiers qui le commandaient ayant été blessés), l'a, par son sang-froid, son énergie et l'exemple qu'il a donné, maintenu sur les positions qu'il occupait et a repoussé toutes les attaques ennemis jusqu'à l'arrivée de renforts.

Capitaine SOUBERBIELLE, 144^e territorial : après l'abandon volontaire d'une maison enlevée d'assaut, le 18 décembre, et les brancardiers n'ayant pas réussi à en retirer les blessés, a fait acte de courage et de dévouement en les y ramenant lui-même, malgré le danger évident et en sauvant deux blessés.

Claireon HIQUET, 142^e territorial : très grièvement blessé par une bombe, n'a cessé de manifester le plus grand courage et d'exhorter ses camarades à tuer le plus d'Allemands possible, disant qu'il en avait tué trois. A dicté à son chef de section ses dernières volontés ; a prescrit notamment de distribuer à sa section le montant d'un mandat et le contenu d'un paquet qu'il devait recevoir à l'occasion des fêtes de fin d'année. A succombé à ses blessures pendant son transfert au poste de secours.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Brancardier ABAUZIT, 236^e d'infanterie : s'est porté seul en plein jour, malgré une violente fusillade à 150 mètres en avant des tranchées pour soigner un blessé tombé au cours d'une patrouille. Est revenu à la nuit, avec deux camarades, rechercher ce blessé qui a pu être évacué dans de bonnes conditions. Interpellé par un sous-officier qui lui demandait son nom pour signaler sa belle attitude, a répondu : « Ce n'est pas la peine, si je n'y étais pas allé, un autre l'aurait fait à ma place. »

LA 20^e COMPAGNIE DU 360^e D'INFANTERIE : s'est maintenue pendant trente-six heures sous un feu violent dans une tranchée qu'elle améliorée et organisée ; a repoussé cinq attaques successives de l'ennemi en lui infligeant des pertes sérieuses et a ainsi donné un bel exemple de courage, d'endurance et de discipline.

Capitaine de réserve BRUCKER, 360^e d'infanterie : par son ascendance moral, son sang-froid, son énergie, a maintenu sa compagnie dans une tranchée pendant trente-six heures malgré un feu violent et cinq attaques de l'ennemi ; légèrement blessé pendant l'action, a néanmoins conservé son commandement.

Lieutenant de réserve QUASTALLA, 360^e d'infanterie : très belle attitude au feu, a été tué au moment où, armé de son revolver, il faisait feu sur l'ennemi arrivé à huit mètres de la tranchée qu'il occupait.

Sous-lieutenant PIERSON, 360^e d'infanterie : a su, grâce à son courage et à son sang-froid, maintenir son peloton dans une tranchée pendant trente-six heures, malgré un feu violent et cinq attaques de l'ennemi.

Adjudant BASSOLI, 60^e bataillon de chasseurs : dans les quinze combats meutriers auxquels il a pris part depuis le commencement de la campagne, a toujours fait preuve de la plus grande énergie et de la plus grande bravoure en faisant avancer ce groupe jusqu'au moment où par suite de fortes pertes, il a dû se cramponner au terrain et s'y installer solidement. A été tué le 17 décembre, en portant son unité en avant.

Sergent LECLERC, 235^e d'infanterie : bien que

n'étant pas désigné pour marcher, a obtenu le commandement d'une section de première ligne, contourné au pied par une baïonnette à attaquer avec la plus grande énergie et est parvenu jusqu'au point extrême atteint par la compagnie.

Sous-lieutenant GIPTEAU, 23^e territorial : blessé grièvement le 8 décembre, au moment où il conduisait sa compagnie à un travail ayant pour but de renforcer un secteur de première ligne, a fait appeler le plus ancien grade de la compagnie, lui a communiqué les instructions relatives au travail à exécuter et ne s'est laissé empêter qu'après s'être assuré qu'elles étaient bien comprises.

Sergent MONTIGNY, 23^e d'infanterie : le 16 décembre dernier, s'est offert spontanément pour faire partie d'un groupe d'éclaireurs, composé de spahis et de volontaires du 23^e d'infanterie, qui a préparé une attaque en s'élançant, sous un feu des plus violents, dans une tranchée ennemie, s'y est maintenu toute la journée et n'a regagné sa compagnie qu'à la tombée de la nuit.

Soldat SOUBESTE, 141^e territorial : faisant fonctions de caporal, a conduit son escouade au feu dans la nuit du 30 octobre et le 11 novembre ; a fait preuve en ces deux occasions d'une grande énergie et d'un réel courage.

Sergent BENOIT, 141^e territorial : dans la nuit du 30 octobre a montré la plus grande énergie et a aidé à repousser une attaque ennemie. A montré la même vigueur dans une occasion semblable, le 11 novembre.

Adjudant CARRERE, 141^e territorial : mort au champ d'honneur, donnant un héroïque exemple de bravoure aux hommes qui l'entouraient et exhortant au courage un blessé tombé à ses côtés.

Sous-lieutenant SOUBERBIELLE, 144^e territorial : après l'abandon volontaire d'une maison enlevée d'assaut, le 18 décembre, et les brancardiers n'ayant pas réussi à en retirer les blessés, a fait acte de courage et de dévouement en les y ramenant lui-même, malgré le danger évident et en sauver deux blessés.

Claireon HIQUET, 142^e territorial : très grièvement blessé par une bombe, n'a cessé de manifester le plus grand courage et d'exhorter ses camarades à tuer le plus d'Allemands possible, disant qu'il en avait tué trois. A dicté à son chef de section ses dernières volontés ; a prescrit notamment de distribuer à sa section le montant d'un mandat et le contenu d'un paquet qu'il devait recevoir à l'occasion des fêtes de fin d'année. A succombé à ses blessures pendant son transfert au poste de secours.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Brancardier ABAUZIT, 236^e d'infanterie : s'est porté seul en plein jour, malgré une violente fusillade à 150 mètres en avant des tranchées pour soigner un blessé tombé au cours d'une patrouille. Est revenu à la nuit, avec deux camarades, rechercher ce blessé qui a pu être évacué dans de bonnes conditions. Interpellé par un sous-officier qui lui demandait son nom pour signaler sa belle attitude, a répondu : « Ce n'est pas la peine, si je n'y étais pas allé, un autre l'aurait fait à ma place. »

LA 20^e COMPAGNIE DU 360^e D'INFANTERIE : s'est maintenue pendant trente-six heures sous un feu violent dans une tranchée qu'elle améliorée et organisée ; a repoussé cinq attaques successives de l'ennemi en lui infligeant des pertes sérieuses et a ainsi donné un bel exemple de courage, d'endurance et de discipline.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Sous-lieutenant GAVIN, 142^e territorial : son capitaine venant de prendre le commandement du bataillon chargé de tenir une position à 100 mètres de l'ennemi, a, par son énergie et son sang-froid, maintenu toute sa troupe en position. A résisté à toutes les attaques prononcées par les Allemands. Ayant été précédemment entouré avec sa section par des forces allemandes supérieures en nombre, s'est habilement dégagé et a repris sa place de combat.

Sous-lieutenant POLIDORI, 142^e territorial : sa section étant violemment attaquée de toutes parts l'a, par son courage, son sang-froid et malgré les pertes subies par la compagnie qu'il commandait, maintenu toute sa troupe en position. A résisté à toutes les attaques prononcées par les Allemands. Ayant été précédemment entouré avec sa section par des forces allemandes supérieures en nombre, s'est habilement dégagé et a repris sa place de combat.

Chef de bataillon MURET, 235^e d'infanterie : a brillamment dirigé son bataillon au cours des combats des 18, 19, 20 octobre. Blessé le 20 dans la matinée, a néanmoins conservé son commandement jusqu'à ce qu'une deuxième blessure à la tête l'obligeât à se faire soigner.

Sous-lieutenant PIERSON, 360^e d'infanterie : a su, grâce à son courage et à son sang-froid, maintenir son peloton dans une tranchée pendant trente-six heures, malgré un feu violent et cinq attaques de l'ennemi.

Adjudant BASSOLI, 60^e bataillon de chasseurs : dans les quinze combats meutriers auxquels il a pris part depuis le commencement de la campagne, a toujours fait preuve de la plus grande énergie et de la plus grande bravoure en faisant avancer ce groupe jusqu'au moment où par suite de fortes pertes, il a dû se cramponner au terrain et s'y installer solidement. A été tué le 17 décembre, en portant son unité en avant.

Sergent FUZIER : tout en fournissant un travail intensif, a su conserver son escadrille en état de marche depuis le début de la campagne et, par son exemple, entretenir parmi ses pilotes un entraînement et un esprit de devoir qui leur a permis d'accomplir de véritables prouesses.

Aviation et divers.

Capitaine FUZIER : tout en fournissant un travail intensif, a su conserver son escadrille en état de marche depuis le début de la campagne et, par son exemple, entretenir parmi ses pilotes un entraînement et un esprit de devoir qui leur a permis d'accomplir de véritables prouesses.

CITATIONS

(Suite.)

Lieutenant MAGNIN, pilote aviateur : a exécuté journallement des reconnaissances et rapporté des renseignements précieux pour le commandement, faisant preuve dans ces missions d'un mépris absolu du danger, malgré le feu violent et bien repéré de l'artillerie ennemie.

Brancardier VALETTE, 117^e d'infanterie : sachant que son régiment devait être relevé des tranchées, a continué à progresser en avant et ne voulant pas laisser trois blessés à 180 mètres au combat du 11 décembre.

Médecin aide-major BONJEAN, 31^e d'infanterie : au combat du 11 décembre, dans des circonstances très critiques, a fait preuve d'un rare

preuve d'énergie en s'échappant pour ne pas être fait prisonnier.

Soldat AILLAULT, infirmier, 15^e d'infanterie : au plus fort du bombardement dirigé le 27 décembre sur les tranchées de sa compagnie, s'est porté au secours d'un camarade blessé pour le panser ; a eu un bras arraché par un obus, s'est retiré sans se plaindre, disant simplement : « Il y en a de plus à plaindre que moi ! »

Capitaine FRAPPIER, 32^e d'infanterie : grièvement blessé le 8 septembre, après avoir commandé jusqu'au dernier moment sa compagnie dans les conditions les plus difficiles, a refusé de se laisser emporter en arrière pour ne pas exposer ses hommes et ne pas abandonner son poste ; est mort de ses blessures sur le champ de bataille.

Lieutenant CHOUAUT, 32^e d'infanterie : a été tué le 13 novembre, en entraînant bravement sa compagnie à l'assaut des tranchées ennemis.

13^e et 14^e Corps d'Armée.

Sous-lieutenant de réserve VERGNETTE, 16^e d'infanterie : brave jusqu'à la témérité en plusieurs circonstances, s'est, le 18 décembre, détaché spontanément de la compagnie, placée en deuxième ligne dans l'attaque d'un bois, pour aller chercher des nouvelles des fractions des compagnies de première ligne engagées dans le bois. Est tombé frappe à mort dès les premiers pas.

Sergeant RIVIERE, 16^e d'infanterie : très belle conduite au cours de l'attaque du 18 décembre, suivant son officier dans une brèche incomplètement pratiquée à travers les défenses accessoires de l'ennemi, a cherché à ramper sous les fils de fer pour arriver jusqu'à la tranchée allemande.

Maréchal des logis BERNARD D'ABOVILLE, 3^e chasseurs : a fait preuve à plusieurs reprises de sang-froid et d'une belle audace. A été tué le 19 septembre, en effectuant très hardiment une reconnaissance au delà des lignes allemandes.

Capitaine FREDERIC, 92^e d'infanterie : à l'attaque du 29 novembre, s'est emparé de trois tranchées allemandes et a fait vingt prisonniers. A été blessé au cours de cette opération.

LA 3^e COMPAGNIE DU 140^e D'INFANTERIE : s'est bravement élancée à l'assaut d'une position, le 24 décembre, au point du jour, et l'a enlevée à l'ennemi.

Capitaine BERANGER, 140^e d'infanterie : le 21 décembre, au point du jour, a bravement entraîné sa compagnie à l'assaut d'une position qu'il a enlevée.

Lieutenant LESCHER, 6^e d'artillerie : officier d'une vigueur morale et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Le 29 août, son capitaine étant blessé, et le personnel de sa batterie décimé par un feu violent d'artillerie, a servi lui-même une pièce jusqu'à épuisement des munitions, puis, revenant la nuit avec ses attelages sur le terrain, voisin des lignes ennemis, ramena tout le matériel de sa batterie.

Lieutenant de réserve GUILLAUME, 140^e d'infanterie : a été blessé à la tête de sa compagnie en chassant l'ennemi du terrain qu'il venait de conquérir.

Sous-lieutenant DUGES, 140^e d'infanterie : a été blessé à la tête de sa section en chassant l'ennemi du terrain qu'il venait de conquérir.

Sous-lieutenant de réserve JARSUEL, 30^e d'infanterie : s'est fait remarquer, depuis le début de la campagne, à maintes reprises, par sa bravoure, son entrain, son énergie. A été tué le 26 décembre, au moment où, la jumelle à la main, il passait la tête au-dessus d'une tranchée pour vérifier l'emplacement des tranchées allemandes, qu'il voulait situer sur un croquis.

Adjutant de réserve FIAT, 140^e d'infanterie : tombé glorieusement à la tête de sa section qu'il entraînait à l'attaque d'une tranchée ennemie.

Sergeant-major MARTINET, 75^e d'infanterie : le 17 décembre, à l'enlèvement d'une tranchée, a fait preuve d'abnégation et de sang-froid en intervenant dans le corps à corps pour protéger son commandant de compagnie blessé, qu'il est parvenu à dégager.

Officier d'administration LANGUEDOC, compagnie territoriale 4/M6. T : officier d'administration faisant sur sa demande fonctions de lieutenant, a toujours commandé sa section avec entrain et énergie. Dans la nuit

officiers de sa compagnie eurent été blessés, a montré la plus belle énergie en entraînant vigoureusement sa section à l'assaut, reprenant à l'ennemi la plus grande partie du terrain qu'il avait conquis.

Sergeant DREVON, au 140^e d'infanterie : cerné par l'ennemi dans une tranchée, s'est barricadé et a résisté jusqu'à la mort.

Sergeant BLANCHARD, 140^e d'infanterie : depuis le début de la campagne, montre les plus belles qualités de bravoure et d'énergie. S'est distingué à nouveau par son courage et son sang-froid dans les combats livrés les 24 et 25 décembre.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

Général TOCANNE, commandant la 57^e brigade d'infanterie : n'a cessé depuis le début de la campagne de se faire remarquer en tenant les postes les plus périlleux.

Au grade d'officier.

Colonel MERIENNE-LUCAS, 7^e zouaves de marche : quoique souffrant, a mené avec la plus grande énergie et le sens tactique le plus développé, une série de contre-attaques qui lui ont permis de reprendre des tranchées momentanément occupées par l'ennemi.

Lieutenant-colonel BERNARD, 69^e d'infanterie : le 1^{er} septembre, a entraîné son régiment en se portant lui-même sur la ligne de feu. Blessé très grièvement par une balle de shrapnel qui lui traversa la joue et lui creva l'œil droit, supporté ses souffrances sans une plainte et refuse de se laisser emmener au poste de secours. Au moment de perdre connaissance, dit aux soldats qui le soutenaient : « Allez, mes enfants, retournez au feu, vive la France ! »

Chef de bataillon NOEL, infanterie légère d'Afrique : s'est fait remarquer dans la défense de son secteur et les contre-attaques furieuses qui ont été menées contre les Allemands qui ont tenté de s'emparer de nos tranchées. A montré une grande énergie et une belle bravoure, entraînant son bataillon au feu avec la plus grande énergie.

Capitaine ENGASSER, 7^e zouaves : officier tout à fait remarquable qui vient de faire preuve d'une intelligente initiative en dirigeant spontanément plusieurs contre-attaques contre un parti allemand qui avait sauté dans nos tranchées à la suite d'une explosion de mine. A, de plus, fait preuve dans cette circonstance d'une bravoure, froide et d'une énergie qui mérite une récompense immédiate.

Capitaine RAZEL, 5^e zouaves : officier d'élite, donnant constamment l'exemple à tous, ayant la plus haute conception de sa mission et de ses devoirs ; a été grièvement blessé.

Sous-lieutenant de réserve DE PUYBUSEQUE, 9^e chasseurs : à diverses reprises, notamment les 8 et 22 décembre et le 8 janvier, s'est porté à pied dans les tranchées sur les premières lignes de feu, afin de pouvoir rapporter des renseignements circonstanciés sur la situation. Toujours plein d'entrain et prêt à prodiguer, a fait preuve dans toutes les missions qui lui ont été confiées d'un parfait sang-froid et d'une très grande bravoure.

Chef de bataillon MERIC, 25^e d'infanterie : officier du plus haut mérite, du plus beau caractère militaire, aimé et respecté de tous ceux qui le connaissent. D'un dévouement absolument. Blessé le 6 septembre d'un éclat d'obus au ventre, étant adjoint au chef de corps, est revenu sur le front à peine guéri, malgré l'avis des médecins. A repris immédiatement ses fonctions très dures. Officier d'une rare modestie.

Chef de bataillon MONÉGLIA, 33^e d'infanterie : très bon officier, blessé le 7 septembre d'une balle à la cuisse en menant son bataillon à l'attaque. A rejoint le front aussitôt guéri.

Chef de bataillon ANGELI, 21^e d'infanterie : excellent officier à tous les points de vue, militaire dans l'âme, exclusivement préoccupé de son service. Très énergique et très brave au feu. A pris le 7 septembre le commandement du régiment où il commandait un bataillon après que le lieutenant-colonel ayant été blessé très grièvement. Doué d'un sang-froid remarquable et d'une faculté d'observation qu'il poussait jusqu'à la témérité ; a, par son courage et sa décision, conqui le confiance complète de ses hommes et l'admiration de ses camarades.

Capitaine MARTY, 63^e d'infanterie : très brillante conduite au feu le 28 août, où il fit preuve de grandes qualités d'entrain et d'énergie. Deux blessures, dont une grave.

Chef de bataillon DEBES, 23^e division d'infanterie : chargé de l'organisation du service du génie dans le secteur de la division, s'est tenu constamment dans la tranchée d'attaque pendant le combat du 21 décembre, pour se rendre compte des difficultés. Depuis, n'a

du 8 au 9 janvier, a reçu une grave blessure faisant perdre l'œil gauche et intéressant très grièvement l'œil droit ; a exigé que sa section se rendît, sans s'occuper de lui, au lieu de travail et a donné tous les ordres nécessaires pour que le travail fût exécuté dans les meilleures conditions possibles.

Capitaine CORNELIS, 9^e d'infanterie : le 27 août, a été sérieusement blessé en donnant l'assaut ; a repris son commandement après quelques soins provisoires ; a tenu à le servir jusqu'au moment où il n'a plus été en état de l'exercer.

Capitaine POTIER DE LA VARDE, 73^e d'infanterie : le 30 décembre, chargé d'exécuter une contre-attaque, l'a brillamment menée et a réussi à conquérir 400 mètres de terrain. N'a cessé de se distinguer, depuis le début de la campagne, par son énergie et son esprit d'initiative.

Lieutenant de réserve DORMIEUX, 73^e d'infanterie : ayant reçu l'ordre d'occuper une tranchée, s'y est trouvé face à face avec les Allemands. A réussi, grâce à son énergie et à sa bravoure, à les faire reculer de plus de 200 mètres. A reçu trois blessures dans la tranchée qu'il venait de conquérir. Donne depuis le début de la campagne l'exemple du plus grand courage et montre le plus parfait mépris du danger.

Sous-lieutenant DELECOMPT, 73^e d'infanterie : blessé grièvement au bras, a continué à entraîner sa section en avant. Blessé une seconde fois à la jambe, n'a cessé d'encourager ses hommes à continuer leur mouvement. Amputé du bras droit, écrivait le même jour et de la main gauche à son capitaine : « Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si notre mouvement a réussi. Ce serait ma consolation. »

Capitaine ENGASSER, 7^e zouaves : officier tout à fait remarquable qui vient de faire preuve d'une intelligente initiative en dirigeant spontanément plusieurs contre-attaques contre un parti allemand qui avait sauté dans nos tranchées à la suite d'une explosion de mine. A, de plus, fait preuve dans cette circonstance d'une bravoure, froide et d'une énergie qui mérite une récompense immédiate.

Capitaine RAZEL, 5^e zouaves : officier d'élite, donnant constamment l'exemple à tous, ayant la plus haute conception de sa mission et de ses devoirs ; a été grièvement blessé.

Sous-lieutenant de réserve DE PUYBUSEQUE, 9^e chasseurs : à diverses reprises, notamment les 8 et 22 décembre et le 8 janvier, s'est porté à pied dans les tranchées sur les premières lignes de feu, afin de pouvoir rapporter des renseignements circonstanciés sur la situation. Toujours plein d'entrain et prêt à prodiguer, a fait preuve dans toutes les missions qui lui ont été confiées d'un parfait sang-froid et d'une très grande bravoure.

Chef de bataillon MERIC, 25^e d'infanterie : officier du plus haut mérite, du plus beau caractère militaire, aimé et respecté de tous ceux qui le connaissent. D'un dévouement absolument. Blessé le 6 septembre d'un éclat d'obus au ventre, étant adjoint au chef de corps, est revenu sur le front à peine guéri, malgré l'avis des médecins. A repris immédiatement ses fonctions très dures. Officier d'une rare modestie.

Chef de bataillon MONÉGLIA, 33^e d'infanterie : très bon officier, blessé le 7 septembre d'une balle à la cuisse en menant son bataillon à l'attaque. A rejoint le front aussitôt guéri.

Chef de bataillon ANGELI, 21^e d'infanterie : excellent officier à tous les points de vue, militaire dans l'âme, exclusivement préoccupé de son service. Très énergique et très brave au feu. A pris le 7 septembre le commandement du régiment où il commandait un bataillon après que le lieutenant-colonel ayant été blessé très grièvement.

Doué d'un sang-froid remarquable et d'une faculté d'observation qu'il poussait jusqu'à la témérité ; a, par son courage et sa décision, conqui le confiance complète de ses hommes et l'admiration de ses camarades.

Capitaine MARTY, 63^e d'infanterie : très brillante conduite au feu le 28 août, où il fit preuve de grandes qualités d'entrain et d'énergie. Deux blessures, dont une grave.

Chef de bataillon DEBES, 23^e division d'infanterie : chargé de l'organisation du service du génie dans le secteur de la division, s'est tenu constamment dans la tranchée d'attaque pendant le combat du 21 décembre, pour se rendre compte des difficultés. Depuis, n'a

cessé de se prodiguer jour et nuit, sans préoccupation du bombardement, pour activer et inciter à bien la progression des travaux d'attaque. Blessé assez grièvement, le 5 janvier, de trois éclats d'obus, dans la tranchée, s'est refusé à quitter son service.

Sous-lieutenant ROBERT DE CHEVANNE, 18^e dragons : a été très grièvement blessé par une balle à l'épaule gauche, le 13 août, au cours d'une reconnaissance. Prisonnier de guerre a réussi à s'évader. A perdu une partie de l'usage du bras et de la main, malgré deux opérations chirurgicales faites le 15 septembre et le 26 novembre.

Lieutenant de réserve ALLAIRE, 14^e d'infanterie : a fait preuve des plus brillantes qualités militaires en entraînant, le 8 janvier, sa compagnie entière à l'assaut d'une tranchée ennemie au chant de la *Marseillaise* et s'en est emparé. L'attaque vigoureuse de sa compagnie ayant entraîné l'évacuation de tranchées ennemis placées à la droite de son objectif, fait preuve de beaucoup d'initiative en prenant spontanément toutes dispositions utiles pour assurer la possession de ces tranchées en attendant l'arrivée des avions ennemis qu'il a réussis maintes fois à mettre en fuite vers leurs lignes.

Lieutenant de réserve DESSEUDIE, 33^e d'infanterie coloniale : très brillante conduite au combat du 20 décembre où il a enlevé d'assaut à la tête de sa compagnie des tranchées allemandes. Blessé au cours de l'attaque, a été sérieusement blessé dans cette attaque.

Lieutenant DIEUZEIDE, 88^e d'infanterie : a été blessé très grièvement le 28 août 1914, alors qu'il enlevait vigoureusement sa section et qu'il la précédait à l'attaque d'un bois occupé par l'ennemi.

Lieutenant GUYON, porte-drapeau au 26^e d'infanterie : a fait preuve, depuis le début de la guerre, des plus belles qualités militaires. A accompagné, portant le drapeau du régiment, partout, le colonel en première ligne et a, par sa ferme attitude au feu et son sang-froid, été d'un bel exemple pour tout le régiment qui savait que l'emblème confié à sa garde était en bonnes mains. A été blessé deux fois, les 15 et 25 août, sans vouloir quitter son poste.

Capitaine LECONTRE, 68^e d'infanterie : brillante conduite dans tous les combats auxquels il a pris part. A été grièvement blessé et a été amputé d'un bras.

Capitaine BRAND, 162^e d'infanterie : a commandé avec énergie, intelligence et vigueur le bataillon dont il a pris le commandement dans des circonstances très difficiles au cours des assauts du 16 décembre.

Capitaine SENECHAL, 5^e tirailleurs de marine : blessé le 30 août, à peine guéri, a été de nouveau blessé le 12 octobre et vient de rejoindre. A servi depuis le début de la campagne avec un zèle et une vigueur dignes de tous les éloges.

Lieutenant de réserve BERRION, 162^e d'infanterie : le 16 décembre, quoique grièvement blessé, a dirigé l'action de deux compagnies au feu. S'est montré très brillant, a fait preuve d'énergie, de vigueur et de sang-froid.

Lieutenant de PEUCHEREDON, observateur en avion : au retour d'une reconnaissance, le pilote dé l'appareil sur lequel il se trouvait ayant pris en chasse et attaqué un avion allemand, 3^e pu, en quatre balles de mosqueton, tuer l'observateur, blesser le pilote et percer le radiateur, contrignant ainsi l'avion ennemi à atterrir dans les lignes françaises.

Lieutenant de DES PORTES, 152^e d'infanterie : lieutenant de cavalerie passé dans l'infanterie et arrivé de la veille, s'est très courageusement porté en avant de sa section à l'attaque d'une tranchée ennemie vigoureusement défendue. A enjambé les réseaux de ronce qui en défendaient l'approche. Voyant ses hommes hésiter un instant, est revenu en arrière, les a entraînés vigoureusement et sauté le premier dans la tranchée dont les défenseurs surpris par la vivacité de l'attaque ont été faits prisonniers (3 janvier 1915).

Chef de bataillon GORENFLOT, 111^e d'infanterie : a fait preuve d'un sens militaire très sûr dans les dispositions préparatoires d'une attaque qu'il a lancée en prenant la tête de sa troupe réservée. Grièvement blessé.

Lieutenant de réserve FOURNIER, 42^e d'infanter

et d'une énergie bravoure en allant sous un feu très violent transmettre un ordre; grièvement blessé a assuré sa mission jusqu'au bout.

Sergent fourrier CROUZET, 8^e tirailleurs : s'est offert pour aller porter le 20 septembre, sous un feu intense de l'artillerie ennemie, un ordre à un bataillon de première ligne; a été blessé le 22 septembre d'un éclat d'obus à la tête en se portant comme agent de liaison vers son capitaine pour lui transmettre un ordre, a exécuté sa mission et ne s'est fait panser qu'après.

Sergent fourrier VIVIEN, 8^e tirailleurs : a, le 25 septembre, comme caporal, pris le commandement de sa section dont le chef et les deux sergents étaient blessés; a tenu ses hommes en main, et a conservé le commandement jusqu'au moment où, nommé fourrier, il quitta la compagnie. Blessé au genou droit d'un éclat d'obus, le 30 septembre, se pansa lui-même, n'en parla à personne de crainte d'être renvoyé de la ligne de feu et n'avoua le fait que forcé de se faire porter malade le 1^{er} novembre, jour où de graves complications se produisirent dans sa blessure.

Sergent LABORDE, 8^e tirailleurs : son chef de section ayant été blessé, le 21 septembre, a pris le commandement de sa section et l'a brillamment entraînée en avant, tout en continuant à faire preuve d'une gaieté proverbiale à la compagnie jusqu'au moment où il est tombé grièvement blessé.

Caporal ARNAUD, 8^e tirailleurs : a emmené sa demi-section sous un feu très violent et a été blessé d'une balle au bras droit; a été amputé depuis.

Caporal ALLEMANT, 8^e tirailleurs : blessé une première fois, le 22 septembre, s'est fait panser rapidement et a rejoint sa section; a été de nouveau grièvement blessé en se portant en avant.

Soldat AHMED BEN AMOR BEN KHELIFA, 8^e tirailleurs : a brillamment comporté au cours des combats des 20 et 21 septembre. Blessé deux fois le 21 septembre, n'a quitté sa section que sur l'ordre de son chef. Evacué, a aussitôt guéri, demandé à rejoindre sa compagnie.

Sergent MENARD, 32^e d'infanterie : très belle attitude au feu. Très grièvement blessé. **Adjudant COLLETTE**, 26^e d'infanterie : a remarquablement conduit sa section à l'attaque du 17 décembre. Faisant preuve de sang-froid et de prudence, a réussi, en faisant peu de pertes, à prendre un groupe de maisons et de tranchées occupées par les Allemands et à faire trente-sept prisonniers.

Sergent VANDAMME, 10^e génie : sous-officier d'un dévouement absolument remarquable comme entraîneur d'hommes. A l'attaque d'un village, après avoir fait détruire par ses sapeurs tous les obstacles qui s'opposaient à la marche de l'infanterie, s'est précipité en avant des colonnes avec ses hommes et s'est jeté le premier dans les tranchées ennemis.

Caporal PERRIN, 26^e d'infanterie : à la tête d'un détachement de douze hommes de sa compagnie, a fait preuve d'initiative et d'audace en préparant avec la coopération de quelques fusiliers marins l'enlèvement d'une section de mitrailleuses retranchées. Après s'être emparé du matériel, a ramené quatorze prisonniers.

Soldat DURAND, 77^e d'infanterie : très grièvement blessé en allant relever un blessé dans les tranchées.

Maréchal des logis DE GOROSTARZU, 20^e d'artillerie : s'est distingué par sa bravoure et son entrain. A été blessé une première fois le 17 septembre. A nouveau très grièvement le 24 décembre.

Soldat DAUPHIN, 146^e d'infanterie : le 20 août, ayant eu le pied traversé par une balle dans le franchissement d'un terrain absolument découvert, a pansé lui-même sa blessure sous une grêle de balles, sans cesser de plaire. A refusé de se laisser emporter par son lieutenant en lui déclarant que la vie de cet officier était plus préceuse que la sienne et lui demandant seulement de ramener son télégraphe. Parvint à échapper à l'ennemi au prix de cruelles souffrances.

Adjudant BOISSEAU, 6^e zouaves de marche : a, au péril de sa vie, exécuté seul une reconnaissance qui, faite avec un sang-froid et une habileté remarquables, a permis de déterminer avec précision la manière dont une position ennemie était occupée et gardée.

Adjutants-chefs BLÉRIOT, 1^{er} bataillon de chasseurs ; **GARNIER**, 27^e d'infanterie ; **BAGARD**, 156^e d'infanterie ; **DELAUDIER**, 20^e bataillon de chasseurs ; **NIOUWIAERT**, 21^e dragons ; **JUVANON**, 22^e d'infanterie coloniale ; **ROSIER**, 89^e d'infanterie ; **LENGLLET**, 2^e escadron du train ; **BESSON**, 23^e d'infanterie coloniale ; **GIMBRETIERE**, 3^e d'infanterie coloniale ; **NICOLAS**, 155^e d'infanterie ; **TRABAC**, 8^e d'artillerie ; **JOLY**, 39^e d'infanterie ; **GROLLIER**, artillerie d'Afrique ; **QUENTIN**, 127^e d'infanterie ; **DUYTSCHÉ**, 14^e chasseurs ; **DEMAIS**, 51^e d'infanterie coloniale ; **CASTEX**, 59^e d'infanterie ; **HENRY**, 74^e d'infanterie ; **IDOUX**, 129^e d'infanterie coloniale ; **GONNARD**, 163^e d'infanterie ; **BRANQUE**, infanterie coloniale ; **AIMARD** et **CHANCEL**, 39^e d'infanterie ; **CARBONI**, infanterie coloniale ; **MINDRET**, tirailleurs sénégalais ; **GIRARD**, 129^e d'infanterie ; **WEBER**, 39^e d'infanterie ; **LABBÉ**, 4^e d'infanterie ; **CHOUNET**, 3^e d'infanterie coloniale ; **BRETON**, 4^e tirailleurs sénégalais ; **DIBON**, 25^e d'infanterie ; adjudants ; **PUISEROLLE**, 91^e d'infanterie coloniale ; **GIRAUD**, 61^e d'infanterie ; **JACOUTOT**, 24^e d'infanterie ; **SAGOT**, sapeurs-pompiers ; **CANONI**, 61^e d'infanterie ; **VILAIN**, 23^e d'infanterie coloniale ; **ROUCHAUD**, 3^e dragons ; **BAGARD**, 1^{er} zouaves ; **HOURY**, 98^e d'infanterie ; **DOUCET**, 61^e d'infanterie ; **BACHELLIER**, 2^e escadron du train ; **BÉZARD**, 3^e d'infanterie coloniale ; **ARRIGHI**, 23^e d'infanterie coloniale ; **JUNIEN** ; **LAVILLAUROY**, 7^e d'infanterie coloniale ; **BRIZION**, 103^e d'infanterie ; **MAURY**, 51^e d'artillerie ; **DEBRUYNE**, 1^{er} zouaves ; **FRÉMON**, 78^e d'infanterie ; **BONNEL**, 4^e zouaves ; **BEDO**, 38^e d'artillerie ; **BROUARD**, 8^e d'infanterie coloniale ; **EVRARD**, 81^e d'infanterie ; **FERY**, artillerie ; **ARNAUD**, infanterie coloniale ; **PERRON**, 2^e d'infanterie coloniale ; **DUPRÉ**, 2^e d'infanterie coloniale ; **COLLEY**, 2^e bataillon sénégalais ; **TANCREDI**, 6^e d'artillerie ; **GUILLET**, 3^e d'infanterie coloniale ; **LENOIR**, 4^e d'infanterie coloniale ; **BAUDART**, 21^e d'infanterie coloniale ; **PONTRAMONT**, infanterie coloniale ; sergents-majors ; **SAUVAIN**, 3^e d'infanterie coloniale ; **CAYROU**, 6^e d'infanterie coloniale ; sergents ; **RAYNAL**, 22^e d'infanterie coloniale ; **OLMICCIA**, 8^e d'infanterie coloniale ; **NOMINÉ**, 4^e d'infanterie coloniale ; **RANG**, 5^e d'infanterie coloniale. **Sergent LEGENDRE**, 246^e d'infanterie : a été grièvement blessé le 6 septembre, en se portant au secours de son capitaine blessé, est resté pendant une journée sur le terrain avant de pouvoir être relevé ; atteint de plusieurs nouvelles blessures.

Clairon BARBIER, 163^e d'infanterie : grièvement blessé au cours d'une liaison et ne pouvant plus avancer, a crié : « Venez prendre les ordres du commandant. »

Tambour CARROGER, 285^e d'infanterie : s'est spontanément offert pour porter un ordre du colonel sur la ligne de feu, est tombé très gravement blessé en accomplissant cette mission.

Sergent ROMIEUX, 97^e d'infanterie : le 19 août, a chargé très vaillamment à la tête de sa section, entraînant ses hommes de la voix et du geste. Au moment où son capitaine est tombé blessé, est venu l'embrasser et lui retirer ses papiers sous un feu très violent. N'a cessé d'avoir une très belle conduite jusqu'au jour où il a été très grièvement blessé en se portant au secours d'un camarade tué.

Maitre ouvrier BOZONNET, compagnie du génie 7/1 : le 12 novembre, sous un feu violent d'infanterie et de mitrailleuses, est allé ouvrir une brèche dans le parapet d'une tranchée allemande pour faciliter l'entrée de la colonne d'attaque. A travaillé ensuite plusieurs heures très intelligemment à l'intérieur de cette tranchée pour en assurer la possession définitive ; a obstrué le boyau de communication la reliant aux positions ennemis situées en arrière. Cerné par l'ennemi, a réussi à s'échapper et a rapporté de précieux renseignements.

Médecin auxiliaire SCHMITT, 44^e bataillon de chasseurs à pied : a fait preuve du dévouement le plus complet depuis le début de la campagne. S'est toujours trouvé sur la ligne de feu lorsque le bataillon était engagé, notamment dans un combat où, sous un feu violent d'infanterie et d'artillerie il a soigné de nombreux blessés.

Sergent EVAIN, 41^e d'infanterie : a été blessé le 18 novembre au moment où il organisait le tir de nuit de son secteur. A fait preuve en outre de la plus grande énergie dans le commandement de sa section.

Adjudant BORREL, 62^e bataillon de chasseurs : a fait preuve à l'attaque du 21 octobre, d'un entraînement et d'une crânerie remarquables. A la tête d'une demi-section, a franchi un réseau de fils de fer ennemis et s'est jeté à la baïonnette sur les tranchées allemandes, entraînant ses hommes par l'exemple de sa vaillance.

Soldat RONCIER, 136^e d'infanterie : a pénétré dans une maison occupée par les Allemands et y a mis le feu. A ainsi obligé l'ennemi à fuir en laissant un prisonnier entre ses mains. Est allé le lendemain en avant des tranchées chercher une mitrailleuse abandonnée par l'ennemi.

Adjudant PAOLI, 159^e d'infanterie : placé dans une tranchée battue par un feu violent, s'y est maintenu fermement et assuré le fonctionnement efficace de sa section avec le plus grand calme ; a eu une pièce mise hors de service entre ses mains et a été blessé lui-même.

Sergent CAMUS, 60^e bataillon de chasseurs à pied : blessé légèrement au combat du 2 octobre, s'est pansé lui-même et a conservé le commandement de sa section. Au combat du 29 novembre, a pris très énergiquement la commandement d'une section dont le lieutenant venait d'être mis hors de combat.

Adjudant DUVERD, 1^{er} zouaves de marche : sous un feu violent de mitrailleuses et d'infanterie, a entraîné sa section à l'attaque d'une tranchée ennemie ; est arrivé à couronner cette tranchée avec cinq hommes seulement.

Sergent-major DETAILT, 3^e zouaves : a fait preuve dans le combat du 7 au 8 décembre de la plus grande bravoure en entraînant sa section à l'assaut d'une tranchée ; conduite renouvelée des divers combats auxquels il a pris part.

Sergent TUAL, 41^e d'infanterie : le 7 décembre, dans la soirée, a pénétré dans les lignes ennemis avec une patrouille commandée par un officier et pendant que celui-ci tuait une sentinelle qui donnait l'alarme, entraînait l'autre dans nos lignes.

Sergent SANTUCCI, 97^e d'infanterie : au combat du 19 août, le porte-drapeau étant tombé épuisé à 30 mètres des tranchées allemandes, et restant seul, s'est élancé au milieu des balles au secours du drapeau et l'a ramené dans nos rangs. A fait preuve depuis, en maintes circonstances, de la plus grande bravoure.

Sergent VERDELHAN, 281^e d'infanterie : a brillamment entraîné sa demi-section à l'assaut d'une maison occupée par l'ennemi, l'a enlevée et y a maintenu son unité en l'organisant, malgré un feu des plus violents et des pertes sérieuses.

Sergent PERILHOU, 296^e d'infanterie : très belle conduite à l'attaque d'un point d'appui fortement organisé et défendu par l'ennemi. A été blessé grièvement.

Soldat DEMAZIERES, 21^e d'infanterie : a eu deux fusils brisés dans les mains et une troisième fois sa baïonnette tordue. A repris une quatrième arme et a continué le feu, montrant le plus bel exemple aux jeunes soldats.

Soldat DEMAZIERES, 109^e d'infanterie : le 1^{er} décembre, à l'assaut d'une position fortement organisée, blessé une première fois à la tête, n'a pas voulu quitter son rang ; a continué à faire le coup de feu jusqu'à ce qu'une deuxième blessure l'ait mis hors de combat.

Soldat BARD, 109^e d'infanterie : le 1^{er} décembre, étant agent de liaison, a, sans hésitation, traversé une zone battue par le feu intense de l'ennemi, pour aller porter un ordre à son chef de section ; a été très grièvement blessé au moment où il remplissait sa mission. Déjà blessé le 28 octobre 1914.

Adjudant-chef LENOIR, 1^{er} bataillon de chasseurs à pied : avec son peloton, a défendu avec la plus grande énergie une ferme attaquée par des forces très supérieures et ne l'a quittée qu'à la dernière extrémité après avoir contre-attaqué à la baïonnette.

Le Gérant: G. CALMÈS.

Imprimerie 2^e quai Voltaire, Paris 7^e